



Mémoire
Présenté par
BAGAYOKO, Abdoulaye

UNIVERSITE DE BAMAKO
Faculté des Lettres, Langues,
Arts et Sciences Humaines
(F.L.A.S.H.)

**La sociologie électorale au mali : le jeu des opérateurs
politiques et le comportement de l'électorat dans le
district de Bamako : cas de la Commune III**

Année universitaire :
2001-2002

UNIVERSITE DE BAMAKO

**Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines
(F.L.A.S.H.)**

Département d'Enseignement et de Recherche en Sciences Sociales

Section: Sociologie – Anthropologie

**La sociologie électorale au Mali. Le jeu des
opérateurs politiques et le comportement de
l'électorat dans le District de Bamako.
Cas de la Commune III**

MEMOIRE DE MAITRISE

Sociologie – Anthropologie

Par

Abdoulaye BAGAYOKO

Sous la direction de :

**M. NAFFET KEITA
Docteur en Anthropologie**

Année Universitaire 2001-2002

**La sociologie électorale au Mali. Le jeu
des opérateurs politiques et le
comportement de l'électorat dans le
District de Bamako.
Cas de la Commune III**

Liste des abréviations et sigles

CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CMLN	: Comité Militaire de Libération Nationale
DGE	: Délégation Générale aux Elections.
EDM	: Energie du Mali
G.I.E	: Groupement d'Intérêt Economique
PMRD	: Parti Malien pour la Révolution et la Démocratie
PMT	: Parti Malien pour le Travail
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SRC	: Survey Research Center
UDPM	: Union Démocratique du Peuple Malien.

En ce qui concerne la liste et les sigles des partis politiques qui existent au Mali de nos jours, Voir Annexe 4

Dédicace

Je dédie le présent mémoire à :

Feue Aminata Ouologuem, ma mère ;

Feue Wassa Camara, ma grande-mère ; mais qui fut en réalité une seconde mère pour moi ;

Qu'Allah le tout puissant vous accueille dans sa miséricorde et que la terre vous soit légère.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

L'élaboration de ce présent mémoire est l'occasion pour moi de présenter mes vifs et sincères remerciements aux familles suivantes :

- ✓ La famille Ouologem à Dravéla Bolibana dont Mariam dite Mariétou Ouologem, Boubacar dit Bakary Ouologuem, Souleymane Ouologuem et son épouse Fanta Camara dite F.C, Sanata Ouologuem, Oumou Diakité , Moussa Balla Diakité ;
- ✓ La famille Bagayoko à Sébénikoro secteur VII : Moussa Bagayoko, Kadiatou Bagayoko, Minata Bagayoko, Mamadou Bagayoko, feu Hawa Bagayoko, Sanata Bagayoko, Koro Bagayoko, Kaman Bagayoko, Labass Bagayoko, Harouna Bagayoko, Ousmane Bagayoko, Maïmouna Bagayoko, Assétou Bagayoko, Djélika Diarra ;
- ✓ Nous adressons un remerciement particulier à Monsieur Habawani Haïdara grâce à qui nous avons été à l'école.
- ✓ Egalement mes remerciements vont à tous ceux et à toutes celles qui, pendant mon parcours scolaire et universitaire, ont bien voulu m'apporter leurs soutiens ; il s'agit de : Cheickna Hamala Diarra, Madame Diarra Astan Ba ; Mariam dite Mariétou Ouologuem.
- ✓ Mes amis : Mahamoud Diarra dit Mamou, Moussa Sougané, Oumar Sougané dit Barou, Harouna Cissoko, Lamine Danté, Zan Doumbia, Bakou Diarra, Moussa Touré, Youssouf Diakité, Issa Traoré, Adama Traoré, Morignouma Keita ; Sékou Tounkara.
- ✓ Si le présent mémoire peut être considéré comme le fruit d'un travail scientifique, je le dois d'abord et surtout à mon directeur de mémoire Monsieur Naffet Keita qui malgré ses multiples occupations n'a ménagé aucun effort pour le bon déroulement de ce travail. Je lui en remercie beaucoup.
- ✓ Je remercie également tout le corps professoral de la Faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines (FLASH), au Département d'Enseignement et de Recherche (DER) en sciences sociales, singulièrement aux professeurs de la section socio- anthropologie malgré ces années mouvementées ont su donner le meilleur d'eux-mêmes pour que nous parvenions à nos fins ;
- ✓ Je remercie aussi les responsables des structures politiques qui ont voulu se prêter à nos questions ;
- ✓ Je remercie tous ceux et toutes celles qui de près ou de loin m'ont aidé dans la confection de ce mémoire dont les noms n'ont pu être cités.
- ✓ **Nous remercions le CODESRIA (Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique) dont le Programme de Petites Subventions pour la rédaction de Mémoires et Thèses, nous a été d'un grand apport.**

Sommaire

Introduction

Première Partie : Présentation de la commune III et carte d'Identité politique du Mali

Chapitre 1 : Présentation de la commune III

Chapitre 2 : Contexte et carte d'identité politique

Deuxième Partie : Les opérateurs politiques et les stratégies de captage de l'électorat

Chapitre 3 : Les acteurs du jeu politique

Chapitre 4 : Les partis politiques et les stratégies de captage de l'électorat

Troisième Partie : Le phénomène d'abstention de l'électorat

Chapitre 5 : Participation aux scrutins

Chapitre 6 : Abstentionnisme ou désintérêt de l'électorat

Conclusion

Bibliographie

Annexes

AVANT-PROPOS

Voter ou refuser de voter, de prime abord, sont des actes anodins dépendant du seul libre arbitre du sujet. Mais en réalité ils sont motivés par des mobiles plus profonds qui sont à la fois subjectifs qu'objectifs, dans la mesure où ils « *plongent leurs racines dans la mémoire collective, parce que les circonstances et les traditions en entretiennent les apparences et qu'elles correspondent à l'affectivité, à l'environnement social et familial, à fortiori aux passions et aux mouvements irrationnels du moment. La crise économique, avec son cortège de dérèglements, d'épreuves, d'angoisses, constitue un formidable amplificateur, une caisse de résonance spontanée pour ces mythes si contemporains* »¹.

Au Mali, le constat est que les urnes attirent moins les citoyens. C'est dans l'optique de cerner, bien sûr avec la loupe sociologique, les tenants et les aboutissants de ce phénomène que nous avons choisi comme thème de mémoire : « La sociologie électorale au Mali. Le jeu des opérateurs politiques et le comportement de l'électorat dans le District de Bamako : cas de la commune III ». Nous voulons par la même circonstance jeter les bases d'une nouvelle discipline : la sociologie électorale. Cette discipline est opportune et appropriée au regard du contexte politique actuel. Cependant pour éviter toute équivoque disons que nous entendons par jeu des opérateurs politiques le *modus operandi* des acteurs politiques non seulement à l'intérieur des structures partisans, mais aussi à l'égard des citoyens en particulier des électeurs. Et aussi par comportement de l'électorat nous entendons le désaveu que manifestent les électeurs à l'égard des urnes ainsi que les véritables motivations qui sous-tendent cette attitude.

¹ Alain, Duhamel, *La Politique imaginaire*, Paris : Flammarion, 1995, p.10.

RESUME

Le présent mémoire est structuré à trois niveaux :

- dans un premier temps, il a été question de la présentation du terrain d'étude. Ainsi, la Commune III du district de Bamako a été présentée dans ses aspects historique, géographique, démographique, économique et politique ;
- la deuxième partie a porté sur l'identification et la saisie des acteurs du jeu politique. Une telle saisie a permis une classification des opérateurs politiques et leurs comportements à l'égard des électeurs dans les processus électoraux ;
- enfin, dans la troisième partie, il a été fait une analyse des conséquences du comportement des électeurs à savoir : le phénomène de l'abstentionnisme des électeurs qui transparait depuis l'avènement de la démocratie multipartite au Mali. Une telle perspective a permis l'identification des ressorts d'un tel comportement.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Table des matières

Introduction	2
Revue critique de la littérature	3
Problématique	6
Méthodologie et hypothèses	8
Première Partie : la commune III et la carte d'identité politique du Mali	9
Chapitre 1 : Présentation de la commune III	10
1.1. Création et organisation	10
1.2. Situation géographique	10
1.3. Habitat	11
1.4. Infrastructures	11
1.5. Aspects démographiques	12
Chapitre 2 : Contexte et carte d'identité politique	13
Deuxième Partie : les opérateurs politiques et les stratégies de captage de l'électorat	17
Chapitre 3 : Les acteurs du jeu politique	19
1. Les partis politiques et les élections	19
1.1. Approches théoriques	19
1.1.1. Définitions	19
1.1.2. Les partis politiques maliens : des partis de cadres ou des partis de masses ?	20
1.2. Irrationalité organisationnelle	21
1.2.1. Les contraintes subjectives	21
1.2.2. Les contraintes objectives	25
Chapitre 4 : Les partis politiques et les stratégies de captage de l'électorat	31
2. Les partis politiques et mobilisation électorale	31
Troisième Partie : le phénomène d'absention	36
Chapitre 5 : Participation aux scrutins	37
1. Les enjeux électoraux	37
1.1. La culture politique et comportement des électeurs	39
1.2. Absence de l'identification partisane	41
Chapitre 6 : Abstentionnisme ou désintérêt de l'électorat	44
2. Les rapports politiques / citoyens	44
3. Les contestations post-électorales et le comportement des électeurs	46
4. Marchandage électoral	49
Conclusion	51
Bibliographie	53
Annexes	

Introduction

La chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989, entraîne dans son sillage le camp communiste. Elle annonce un tournant décisif dans l'histoire de l'humanité tout entière : celui de la disparition de la bipolarisation¹ qui a caractérisé jusque-là les relations internationales. La dislocation du camp communiste et le sommet de la Baule² (juin 1990) vont servir de catalyseur pour précipiter l'action déjà entamée par les organisations et associations politiques clandestines³ et dans une certaine mesure la presse privée⁴, qu'est la fin des régimes à parti unique, généralement, dictatoriaux en Afrique en général et au Mali en particulier.

A ceux-ci, il faut ajouter un facteur, non moins important, qui a contribué à la chute des régimes dictatoriaux : les programmes d'ajustement structurel (P.A.S.)⁵. Toutes choses qui ont pour corollaires : le chômage et l'accentuation de la pauvreté. Ce faisant, la décennie 1990 a inauguré le début d'une ère nouvelle en Afrique : celle de « *la renaissance de l'Afrique à la démocratie multipartite* »⁶. Ainsi le peuple malien, à l'instar d'autres peuples africains, va dans un sursaut collectif sonner le glas de plus de trois décennies de monopartisme, le 26 mars 1991. C'est à cet effet que la constitution, et cela depuis la conférence nationale de 1991, va consacrer le multipartisme intégral comme mode d'organisation politique.

¹ Cette bipolarisation était constituée d'une part, par le bloc occidental avec à sa tête les Etats Unis d'Amérique et d'autre part, le bloc communiste qui regroupait autour de l'Union Soviétique la Chine, les pays de l'Europe de l'Est, l'Angola, le Cuba, l'Ethiopie, le Mozambique et dans une certaine mesure le Bénin et la Guinée Conakry.

² Au cours duquel sommet, la France de Mitterrand va sommer les pays africains à adopter la démocratie et le pluralisme comme mode d'organisation et de gestion politique de l'Etat.

³ Nous pouvons citer entre autres : le PMT, le PMRD, l'US RDA, le Mouvement Tiémoko Garan Kouyaté, etc. Pour se donner une plus grande visibilité, en 1990 ces partis se sont regroupés dans des associations politiques telles le CNID, l'ADEMA, etc.

⁴ Nous pouvons citer les titres suivants : l'Aurore, les Echos et la Roue.

⁵ A noter que ces programmes ne sont pas « imposés ». C'est aux pays concernés de faire des choix sur quel ou quel secteur à privatiser. Toute fois, l'objectif des P.A.S. est de libéraliser les structures économiques et de rendre, d'une certaine façon, l'Etat moins inopérant : le cantonner dans son rôle de régulateur.

⁶ Naffet KEITA, « Misères et réalités de la libéralisation politique ou transition démocratique. Les années 1990 », document Ronéo, p. 1.

De 1991 à nos jours, l'effervescence s'est émoussée et la recherche du quotidien semble accaparer si fortement les Maliens que la politique aurait perdu sa valeur fondatrice à savoir l'orientation de la vie des populations.

De ce constat, un paradoxe émerge et qui se lit à travers les mouvements et les mobilisations d'avant mars 1991 et l'aversion d'un nombre élevé d'électeurs aujourd'hui pour la chose politique : les Maliens participent peu aux différents scrutins organisés depuis lors.

Dans l'optique de cerner la ou les causes de cette réticence des Maliens au vote, nous avons choisi comme champ d'étude le jeu des opérateurs politiques et le comportement de l'électorat face au processus électoral dans le district de Bamako.

Nous allons nous intéresser plus spécifiquement à la commune III du district parce qu'elle est symbolique de l'effervescence politique d'avant mars 91 - elle a été le centre où se déroulait toutes les manifestations politiques du mouvement dit démocratique - et qu'aujourd'hui, nous y observons une très forte implantation physique des partis.

Notre objectif est de comprendre et d'expliquer le jeu des acteurs. Cela nous permettra de décrire leurs identités et ensuite dégager les grandes tendances à savoir les jeux entre opérateurs politiques et électeurs et enfin définir les contours d'une appropriation véritable du jeu multipartisan au Mali en général et à Bamako en particulier.

Revue critique de la littérature

Le caractère dynamique d'un processus électoral dépend en grande partie des relations et rôles interactionnistes joués par les acteurs politiques (partis, électeurs). C'est à travers le commerce qui a lieu entre ces acteurs qu'il serait possible de mesurer les déterminants permettant d'apprécier l'appropriation du processus multipartisan ou électoral qui a cours dans un pays ; mais cela, bien entendu, en rapport aux contextes qui ont présidé ou permis l'avènement de la démocratie multipartite.

Aujourd'hui, ce serait une tautologie de souligner que nombreuses études ont été faites sur le processus démocratique en Afrique. Mais rares sont celles qui traitent spécifiquement de l'interaction des acteurs clés. Et même si cette perspective a retenu l'attention des auteurs, c'est l'attitude des acteurs politiques qui est très souvent évoquée comme raison explicative du désintérêt des électeurs à l'égard de la politique en général et en particulier des élections.

Pour Sindjoun, l'avènement des élections compétitives marque une rupture paradigmatique dans la vie politique africaine. Ce faisant, le pluralisme en dépit de ses imperfections constitue un nouveau paradigme dans l'analyse des faits politiques. Ainsi, il définit la compétition électorale comme

« Le lieu où s'organisent les relations de concurrence, de coalition et de transaction entre acteurs politiques en quête du droit de représenter et d'agir au nom des gouvernés, soit sur le plan local, soit sur le plan national »⁷.

En rapport à une telle lecture, la compétition électorale s'avère comme un vecteur de légitimation du pouvoir. Pour ce faire, la réunion de conditions minimales est nécessaire et que la compétition devienne ouverte de même que les enjeux plus explicites. C'est seulement à ce prix qu'une telle dévolution du pouvoir serait également accessible au plus grand nombre de citoyens.

En somme dans ce texte, l'auteur met plus l'accent sur les transactions entre les acteurs politiques et non sur celles existantes entre les acteurs politiques et les électeurs. Or, c'est précisément autour de cette dernière perspective que tourne notre objet. C'est dire que nous nous inscrivons dans le prolongement théorique développé par Sindjoun⁸ mais avec un versant certain de sociologie et d'anthropologie politique. Au-delà des développements de ce genre, aux valeurs heuristiques certaines, d'autres discours se jouent et profusent insidieusement à

⁷ Luc Sindjoun, « Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique : entre tradition de monopole politique, Etat parlementaire et Etat seigneurial », in : *La révolution passive au Cameroun*, (dir.) Sindjoun Luc, Dakar : CODESRIA, 1999, p. 272.

⁸ Luc Sindjoun, « Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique : entre tradition de monopole politique, Etat parlementaire et Etat seigneurial », in : *La révolution passive au Cameroun*, op.cit. *La formation du patrimoine constitutionnel commun des sociétés politiques. Eléments pour une théorie de la civilisation politique internationale*, Dakar : Codesria (Série de monographies 2/97) et *Science politique réflexive et savoirs sur les pratiques politiques en Afrique noire*, Dakar : Codesria (Série Etat de la littérature 2), 1999.

l'intérieur du corps social. Ainsi, les dirigeants politiques sont souvent indexés ; là, la référence est faite aux différentes querelles de leadership, et sont taxés de ne se soucier guère « *d'éduquer leur électorat* »⁹ : d'où l'hypothèse implicite de l'ignorance des enjeux des compétitions électorales par les citoyens.

Si une telle explication est d'une certaine profondeur, elle n'épuise pas toute la réalité : elle est certes indicative¹⁰. En outre, lors des campagnes des premières élections les partis politiques avaient proposé et promis des changements tels que : « *l'emploi et la formation des jeunes, juste répartition des ressources sociales et régionales* »¹¹.

A en croire Nangoungou Sanou, il y a une « *contradiction entre les changements attendus par le peuple et l'incapacité des partis politiques à y procéder* »¹². Ce qui fait qu'ils ont mauvaise presse et qu'ils sont l'objet « *d'un ras-le-bol ou dégoût* »¹³.

Toutes choses qui ont pour conséquences : le faible taux de participation, faible nombre d'adhérents, etc. Mais ce facteur ne saurait à lui seul expliquer cette attitude abstentionniste des Maliens, ils en existent d'autres que sont : l'exode rural l'éloignement des bureaux de vote, l'empêchement pour contraintes familiales (cas des femmes : cuisine, garde des enfants), faible culture démocratique, absence de conscience des enjeux électoraux, souligne Iba N'DIAYE¹⁴. Aussi la sous-évaluation du taux de participation due à l'imperfection des listes électorales fait que des personnes sont inscrites deux ou trois fois¹⁵, telle est la version avancée par le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Décentralisées (MATCL).

De plus l'espace public, sous le régime de l'UDPM (Union Démocratique du Peuple Malien), l'ancien parti unique constitutionnel, caractérisé par

⁹ Jean Claude Maignan, *La difficile démocratisation au Niger*, Paris : CHEAM, 2000, p. 157.

¹⁰ Francis Akindés, *Les mirages de la démocratie en Afrique Subsaharienne francophone*, Dakar : Karthala, 1996, p. 223.

¹¹ M. Bertrand, « Un an de transition politique : de la vérité à la III^e République », in : *Le Mali, la transition, Politique Africaine* (47), Paris : Karthala, 1992, p. 13.

¹² Nangoungou SANOU, « Les partis politiques : leur concept, leur rôle avant et pendant les campagnes électorales », in : *Rôle et contribution à la consolidation des acquis démocratiques*, op.cit., p. 65.

¹³ Nangoungou SANOU, op.cit., p. 65.

¹⁴ IBA N'DIAYE, *Les élections 1997 au Mali : résultats, réflexions, défis à notre culture démocratique*, op.cit., p. 26

¹⁵ Cheibane Coulibaly, *Comme un petit air de démocratie bananière! Recueil de pamphlets sur la vie politique Ouest africaine des dix dernières années*, Bamako : le Cauri d'or, 2000, p. 280.

l'homogénéité et la prégnance du «parti-Etat» sur toutes les sphères de la vie sociale, se traduit par l'inclusion de la société civile en la cantonnant dans l'immobilisme pendant plus de deux décennies si bien qu'elle ait perdu le sens de la responsabilité et de la participation vis-à-vis de la chose politique. C'est pourquoi « *il eût été impensable d'atteindre un fort degré de mobilisation civique* »¹⁶ lors de ces élections.

Problématique

La démocratie multipartite a pour principe l'universalité du suffrage et l'alternance du pouvoir. D'où l'impérativité d'organiser des élections périodiques et régulières.

Au Mali, l'avènement de la troisième République en 1992 a nécessité une série de consultations : le référendum constitutionnel, les élections municipales ou communales, les législatives et les présidentielles. Ainsi à la fin du premier quinquennat en 1997 sont organisées de secondes élections générales. Cependant cette année, en rapport aux élections manquées du 13 avril 1997, marque un tournant décisif dans le processus multipartisan malien. Il va s'en suivre une reconfiguration de l'espace politique désormais marqué par la présence de deux pôles antagoniques : la CNDP¹⁷ et le COPPO¹⁸ qui du reste va boycotter les élections¹⁹. Mais en dépit de la non-participation de ce regroupement aux élections, les taux de participation de 1997 dépassent ceux de 1992²⁰.

¹⁶ Coalition Mondiale pour l'Afrique et Africa Leadership Forum, Centre d'Etudes et de Recherche pour la Démocratie et le Développement Economique et Social (CERDES), *Processus démocratique malien de 1960 à nos jours*, Bamako : Editions Donniya, 1997, p. 280

¹⁷ La CNDP (convergence National pour la Démocratie et le Progrès). C'était un regroupement de partis autour de l'ADEMA.

¹⁸ COPPO (Collectif des partis Politiques de l'Opposition).

¹⁹ Le COPPO va en effet évoquer comme motif de sa non-participation aux élections les griefs suivants : « Absence de listes électorales, fraudes électorales, détournements sur les fonds des élections au profit de l'ADEMA ; boulimie de l'ADEMA ; un parti-Etat » note IBA N'DIAYE, *Les élections au 1997 au Mali : résultats, réflexions, défis à notre culture démocratique*, Bamako : Edition Jamana, 1998, P. 14. Ces mêmes griefs sont consignés dans le livre Blanc rédigé par le COPPO.

²⁰ « Aux élections présidentielles de 1992 le taux de participation au premier tour a été de 23,59 % et de 20,87 % au second tour ; en 1997 il sera de 29,02 % (la majorité absolue ayant été obtenue à ce tour, il n'était plus besoin d'organiser un second tour). Aux législatives de 1992, le taux de participation au premier tour et au second tour ont été respectivement de 22 % et 20,5 % ; en 1997, la participation va atteindre 21,6 % au premier tour et 29,85 % au second tour » note IBA N'DIAYE, *Les élections 1997 au Mali : résultats, réflexions, défis à notre culture démocratique*, op.cit., pp. 24-25

Tout compte fait les taux de participation à ces différentes échéances restent faibles, dans la mesure où ils sont tous au-dessous de 30 % hormis le référendum constitutionnel de 1992 où il a atteint 43,58 %.

A en croire les statistiques, les Maliens participent peu aux élections, malgré les sacrifices consentis pour son effectivité et les enjeux qu'elles revêtent²¹. Cette participation timide des Maliens aux processus de vote est-elle sous tendue par la méconnaissance des véritables enjeux ou ressorts des élections ?

La présente question sous-tend deux autres interrogations : les partis et les acteurs politiques qui ont traditionnellement pour fonction d'orienter, de mobiliser, de faire participer et d'encadrer l'électorat,²² ne jouent-ils pas leurs rôles ou leurs fonctions ? Ou encore cette participation timide qui peut être assimilée à la réticence au vote est-elle due à l'immobilisme de la société civile qui doit en principe être une alternative aux partis politiques en matière de proposition de projet de société ou serait-elle un mode d'expression volontairement adopté par les populations ?

Méthodologie et hypothèses

Dans l'optique d'étudier objectivement le phénomène nous allons utiliser non seulement l'approche quantitative mais surtout celle qualitative. Etant donné que le comportement de l'individu est déterminé par des facteurs soit sociologique, soit culturel ou religieux. Il est donc, ce nous semble, nécessaire de voir si ce comportement abstentionniste des maliens ne s'enracine pas dans les facteurs sus-mentionnés.

Pour ce faire, nous avons choisi les variables suivantes :

L'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle, la situation matrimoniale, la religion. Ces variables seront étayées par un questionnaire et une approche spécifique : l'approche par quotas. Ce système a pour principe le respect des caractéristi-

²¹ Les élections visent un double objectif : conférer une base de légitimité à ceux ou celles qui auront en charge l'exercice du pouvoir et permettre aux acteurs sociaux de participer à la gestion de la vie politique ; mais surtout leur permettre d'apprécier ou de sanctionner, non plus par la voie de la violence, mais par la voie des urnes, l'action des acteurs politiques.

²² Nangoungou SANOU, « Les partis politiques : leur concept, leur rôle avant et pendant les campagnes électorales », in : *Rôle et contribution à la consolidation des acquis démocratiques*, Bamako : Friedrich Ebert Stiftung/Ministère chargé des relations avec les partis politiques s.d., pp. 13-14.

ques sociologiques du champ d'étude. A ce propos une présentation de la commune notamment dans ses aspects économiques, sociaux et démographiques s'impose. Pour mesurer l'efficacité et l'implantation des partis politiques non seulement sur le terrain, mais dans ses structures internes.

A noter que la majorité de la population malienne est de confession musulmane²³. Nous tenterons, à travers des entretiens avec des dirigeants religieux, de voir quelle est la perception de l'Islam sur le vote multipartisan et du moyen de désignation des citoyens appelés à la gestion des affaires publiques.

Nous tenterons d'analyser les causes du phénomène d'abstention ou la faiblesse de la participation de la population aux élections à travers les hypothèses suivantes :

- plus les pesanteurs sociologiques et économiques pèsent sur les individus moins ils s'intéressent à la politique et aux élections. Or les élections sont pour les citoyens le moyen d'une véritable « *participation critique et active au jeu politique* »²⁴ ;
- la méconnaissance des enjeux des élections par les citoyens fait qu'ils y participent moins ;
- le faible taux de participation des citoyens aux élections explique la crise de confiance qui existe entre les acteurs politiques et les citoyens.

En somme la participation effective et massive des citoyens aux élections est une nécessité. Car il y va non seulement de la consolidation du processus démocratique mais aussi de la légitimation du régime et des institutions de la République ; la voie des élections étant désormais « *seule pourvoyeuse de légitimité* »²⁵, il nous faut alors décrypter le comportement des électeurs et leur commerce d'avec les partis politiques.

²³ « La population malienne est composée de 85% de musulmans, 10% de chrétiens et 5% d'animistes et de libres penseurs » remarque Nangoungou Sanou, op.cit., p. 33.

²⁴ Naffet Keita, « Vers une criminalisation de la politique au Mali : jeunesse et corruption politique », Bamako : SOS-Civisme, (communication), 2002, p. 11.

²⁵ Pierre Bréchon, *La France aux urnes, cinquante ans d'histoire électorale*, Paris : La documentation française, 1998, p. 7.

PREMIERE PARTIE

Présentation de la Commune III et carte d'identité politique du Mali

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre 1 : Présentation de la commune III

1.1. Création et organisation

A l'instar des autres communes du district de Bamako, la Commune III a été créée par l'Ordonnance numéro 78/32/CMLN du 18 août 1978. La Commune III est une collectivité administrative décentralisée, aujourd'hui dirigée par un Conseil municipal de 33²⁶ membres pour 8 centres d'état civil²⁷.

1.2. Situation géographique

L'Ordonnance n°78/34/CMLN du 18 août 1978 détermine les limites des communes du District de Bamako. La commune III est limitée au nord par le Cercle de Kati, à l'est par le boulevard du peuple qui la sépare de la Commune II, au sud par la portion du fleuve Niger comprise entre le pont des Martyrs et le Motel ; à l'ouest par la Commune IV en suivant la rivière de Farako à partir du Lido, l'Avenue des grottes devenue Cheick Zayed El Mahyan Ben Sultan qui enjambe ladite rivière au pont de la Poudrière et enfin la route de l'ancien aéroport qui longe le cimetière d'Hamdallaye et l'ex-base aérienne en passant par le rond-point Kwamé Krumah et le monument de la paix.

La commune couvre une superficie de 1307 hectares et est peuplée de 99.753 habitants repartis entre 20 localités²⁸.

²⁶ Les 33 membres sont issus des partis politiques depuis les élections communales de 1998.

²⁷ Nous avons les centres d'état civil de : Darsalam, Koulouba, N'Tomikorobougou, Dravéla, Bamakou, Badialan III, Ouolofougou et Samé.

²⁸ Sur un plan démographique, la Commune III est la seule du District de Bamako à avoir un taux de féminité le plus élevé (49.618 hommes contre 50.135 femmes).

Division administrative	Nbre de Localités	Population Résidente		
		Hommes	Femmes	Total
Commune III	20	49.618	50.135	99.753
Badialan I	1	4003	4.215	8.218
Badialan II	1	940	1.041	1.981
Badialan III	1	2.911	2.990	5.901
Bamako-Coura	1	4.801	5.080	9.881
Bamako-Coura – Bolibana	1	5.453	5.987	11.440
Centre Commercial	1	1.645	1.463	3.108
Darsalam	1	4.182	4.317	8.499
Dravéla	1	2.285	2.406	4.691
Dravéla-Bolibana	1	1.473	1.496	2.969
Kodabougou	1	2.289	2.244	4.533
Koulouba/Koulouba Village	1	1.994	2.010	4.004
Niomirambougou	1	1.630	1.484	3.114
N'Tomikorobougou	1	5.541	5.844	11.385
Ouolofobougou	1	1.461	1.563	3.027
Ouolofobougou Bolibana	1	3.906	4.165	8.071
Point-G	1	1.783	1.746	3.529
Samé	1	1.193	1.184	2.377
Sogonafin/Minko	1	665	596	1.261
Pers. Ambassade	1	223	209	442
Population flottante	1	1.227	95	1.322

Source : RGPH, avril 1998, P.P 340-341

N.B.- Les présentes données relatives à la population et au nombre des localités sont issues du recensement général. Entre temps, la Commune a été élargie par deux nouveaux quartiers qui sont : Sirakoro dunfin et Kuluniko.

1.3. Habitat

La majorité des habitations sont en banco. Les infrastructures de l'Etat sont vétustes (40 ans de moyenne d'âge). Il existe quatre (4) quartiers spontanés dans la commune : *Samé, Niomirambougou, Sirakoro dunfin et Kouliniko* dont la réhabilitation est en cours, à travers le programme spécial « sauvons notre quartier » initié par le gouvernorat du District.

1.4. Infrastructures

Les voies de communication y sont très développées par rapport aux autres communes du District. L'Agetipe a entrepris la réfection de plusieurs axes qui étaient en voie de dégradation avancée.

La Commune compte quatre-vingt-trois (83) écoles de l'enseignement fondamental dont six (6) privées, onze (11) établissements techniques et professionnels, quatre (4) lycées, trois (3) facultés, deux (2) écoles supérieures et un (1) Institut.

1.5. Aspects démographiques

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 1998) a dénombré 99.753 habitants en commune III répartis entre 13.770 ménages et 5997 concessions. Avec l'urbanisation galopante et le phénomène accru de l'exode rural, cette population ne cesse de croître.

La population de la commune est multiethnique, presque toutes les ethnies du Mali y vivent ; de plus les noms de certains quartiers ont un relent ethnique. Nous retrouvons les activités suivantes : entrepreneurs, artisans, commerçants, agricultures, ouvriers, elle renferme un grand nombre d'intellectuels.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

Chapitre 2 : Contexte et carte d'identité politique

La Commune III, par sa position géographique centrale et par la présence en son sein de nombreux symboles du pouvoir²⁹, a toujours été de plain-pied dans la politique. Elle a été à l'avant-garde de toutes les joutes politiques au Mali. En effet, c'est en Commune III notamment dans l'enceinte du Lycée Technique que le RDA parti à vocation panafricaniste, dont la branche locale est l'US-RDA, a été porté sur les fonts baptismaux les 18, 19 et 20 octobre 1946.

Aussi, elle a joué un rôle charnière dans la chute du régime de l'UDPM, car elle était l'épicentre à partir duquel partaient tous les mouvements. A ceci, on peut adjoindre un autre facteur non des moindres : la proximité des structures partisans. Effectivement, plus d'une dizaine de partis politiques dont l'ancien parti régnant (l'ADEMA-PASJ) ont leur siège en commune III³⁰. Toutes choses qui expliqueraient le relatif attrait que manifeste sa population vis-à-vis de l'activité politique et par ricochet, toutes les activités connexes dont les élections. La preuve en est que la Commune III a, à tous les rendez-vous électoraux, eu les meilleurs taux de participation électorale au niveau du District de Bamako. Ainsi, au référendum constitutionnel de 1992, qui fut d'ailleurs la première expérience électorale de l'ère démocratique, elle en a enregistré un taux record de 50,85% contre 33,56% en Commune I, 39,75% en Commune II, 39,05% en Commune IV, 30,06% en Commune V et 39,72% en Commune VI. Idem pour les élections législatives et présidentielles, sur les 139.339 votants du District, elle a eu 25.649 votants soit 43,41% de même qu'aux élections législatives, elle a été la seule à atteindre 31,33%, soit 18.093 votants sur les 93.160 au niveau du District.

En 1997 et 2002, ce fut pratiquement un remake.

En 1997, la participation par communes à Bamako se présentait comme suit : Commune I 16%, Commune II 21%, Commune III 34%, Commune IV 16%, Commune V 15% et en Commune VI 11%.

²⁹ En Commune III se trouvent le Palais de Koulouba, la Primature, plusieurs Ministères et des directions de l'administration publique.

³⁰ Les Partis ayant leur siège en commune III sont : le PRDT, le PMPS, le PSM, le RDT, l'ADEMA-PASJ, le MIRIA, le PARENA, la CDS, l'UNPR, la CND, le RPM, le MPDRAO, la CAD et l'ADES.

En 2002, la Commune III est venue en troisième position avec 17,08% après la Commune I 42,06%, et la Commune V 18,49%. Au regard de ces données, elle constitue pour les formations politiques une commune stratégique car elle est à même de créer la différence ; d'où d'ailleurs la lutte « géopolitique » dont elle fait l'objet de la part de celles-ci. Pour preuve, aux élections législatives de 2002 pour un seul siège à pourvoir, il y avait 19 candidats en lice. Toujours est-il que la Commune III n'est le fief ou le bastion d'aucun parti même si certains partis comme l'ADEMA-PASJ, l'US-RDA, le PARENA, le CNID et le RPM ont une présence plus marquée que d'autres.

A ce niveau, nous avons choisi comme indicateur, les élections communales, étant donné qu'elles sont par excellence des élections de proximité. A ce titre elles sont mieux appropriées pour nous renseigner sur l'audience et donc sur la représentativité des structures partisans au niveau d'une localité. Ainsi, donc en 1992 sur les 41 conseillers municipaux de la commune III, L'ADEMA PASJ en comptait 11, le CNID 9, l'US-RDA 8, le PDP 3, l'UFD 3, le PSP 2, le RDP 1 et le PEI 1.

En 1997, la taille des conseillers municipaux sera réduite, elle passe de 41 à 33 répartis comme suit : L'ADEMA PASJ 18, PARENA 6, l'UDD 3, CDS 2 et Tendance Mady Konaté (PDP) 2.

Le paysage politique malien est un paysage fracturé. Cela est mesurable par le nombre croissant des formations politiques. Actuellement elles sont au nombre de quatre-vingt-seize (96). Cette démultiplication des partis politiques est diversement appréciée car elle tient à une conjonction de causes (pour en savoir plus sur ces causes voir chapitre II). Justement pour les uns elle est le signe manifeste de l'immaturité politique des animateurs et des animatrices de l'espace politique ; pour les autres elle est due à une crise de croissance, ce faisant elle est appelée à disparaître un jour. A cela il faut ajouter le manque de référent idéologique qui contribue à la structuration de l'espace politique comme cela est de coutume dans les vieilles démocraties notamment en France où l'on parle des partis de l'extrême droite, des partis de la droite, des partis du centre, des partis de

la gauche et des partis de l'extrême gauche. Même si certains partis politiques maliens (tel l'ADEMA-PASJ) sont apparentés à certains grands rassemblements internationaux (tel le mouvement international socialiste). Cet état de fait met en relief un autre problème celui du projet de société car c'est en fonction de sa ligne idéologique qu'une formation politique conçoit sa société, à partir du moment qu'il « *indique clairement ce qu'il fera (ou fait) du pouvoir politique, qui prend position par rapport à la nature du pouvoir et/ou à la manière dont celui-ci est exercé* »³¹.

Sur l'espace politique malien, il existe trois générations de partis : les partis de la première génération sont ceux issus du mouvement démocratique et tous ceux ayant vu le jour juste après les événements de mars 1991 il s'agit :

- du RDP, du PDJ, de l'US-RDA, du PUPM, de l'UFD, du PMPR, du PEI, du l'UFDP, du PRDT, du PLM, du PSP, du PMPS, du RDPI, du PPS, de l'UPR, du SPR, de l'UMADD, du RAMAT, du PTR, du PSM, du PSDM, du RDT, du PLD, du SDUT, du CNID, de l'ADEMA-PASJ, de l'UNDP, du RUP, du RIP, du MPLO, du PMP, du PDD, de l'ADES, du MPDRAO, de l'UDS, du PS-RMC, du CDNL, du RPR, du FNRSIP, du PUDP, du PR, du PRM, de l'USD.

Les partis de la deuxième génération sont tous ceux ayant vu le jour entre 1993 et 1999. C'est également sur ces entrefaites que l'espace politique malien a connu le plus de chamboulement. C'est à partir de cette période que les scissions ont commencé et ont atteint leur summum, même si le phénomène continue encore mais à un rythme moindre. S'agissant des partis de la deuxième génération nous pouvons citer :

- le BDIA FASO *jigi**, le PRDDM, le RDM, le MORENA, le MIRIA*, le MPR, le PARENA* la CDS*, le PARI, le MDD, le MC-CDR*, le COPP, l'UMPR, le FAMA*, le PSR, le RND*, le PARISA, la CNDR, le RDR, le MADI, la CD, la CAD, l'UDR, le PDR*, BARA*.

Les partis de la troisième génération sont des partis nés entre 2002 et maintenant. Il s'agit :

³¹ Moussa Makan Camara, *Questions brûlantes pour démocratie naissante*, Dakar : Les NEAS, 1998, p. 57.

- du PPP, du RMC *Mali-kanu*^{*}, de la CND^{*}, du PHM, du RPM^{*}, du PIDS^{*}, du MPLUS, du PDA *Sini gnèsigui-ton*^{*}, de la SADI, du PDS, du PPD, du CNU *Faso-djo-ton*, du PE du Mali, du PDCI^{*}, du CADDI, du PECSAM, du l'URD^{*}, de l'UMP, du RDS^{*}, de l'AMAT, de l'ANC, et du BARICA (^{*})³².

En dépit de ce chamboulement, les circonstances vont pousser certaines formations à nouer des alliances.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

³² Les partis accompagnés d'un astérisque (^{*}) sont des partis issus de scissions. Pour le développement des sigles, nous renvoyons le lecteur à l'annexe 4.

DEUXIEME PARTIE

LES OPERATEURS POLITIQUES ET LES STRATEGIES DE CAPTAGE DE L'ELECTORAT

Chapitre 3 : Les acteurs du jeu politique

1. Les partis politiques et les élections

Les partis politiques, en dépit des nombreuses critiques dont ils font l'objet, demeurent des facteurs déterminants dans l'ancrage social de la démocratie, dans la mesure où ils

« Ont une seule fonction globale : être des médiateurs entre le peuple et le pouvoir politique. Ils sont les représentants de la masse, les porte-parole des différents groupes qui constituent une société. Ils portent les revendications sur la scène publique, ils en discutent avec le pouvoir politique. Relais des innombrables demandes sociales, ils ne peuvent pas présenter au pouvoir qu'en les hiérarchisant. Ils contribuent à réguler des intérêts contradictoires. Autrement dit, ils expriment les attentes des différents groupes sociaux, mais ils les canalisent tout autant »³³.

Au-delà, les partis politiques ayant aussi pour vocation la conquête légale du pouvoir ont le devoir d'informer et de former les citoyens de façon générale et en particulier le corps électoral sur le sens et les enjeux des élections. Mais la notion de parti politique, au regard de son caractère problématique, a été vue et analysée par différents auteurs sous différentes approches.

1.1. Approches théoriques

Les partis politiques, même s'ils sont de nos jours incontournables dans l'enracinement de la démocratie, sont des données récentes par rapport à celle-ci. En d'autres termes, la démocratie a préexisté aux partis politiques. Historiquement, la démocratie comme système d'organisation politique remonte au cinquième (V^e) siècle avant notre ère. Alors que les partis politiques tels que définis supra sont apparus au dix-neuvième (XIX^e) siècle (1830 aux Etats-Unis, 1882 en Angleterre et seulement le début du vingtième (XX^e) siècle en France notamment avec l'élargissement du suffrage à toutes les couches de la société.

³³ Pierre Bréchon (dir.), *Les partis politiques français*, Paris : la Documentation Française, 2001, n° 5 131, p. 13.

1.1.1. Définitions

Définir un parti politique n'est pas chose aisée, dans la mesure où la notion de parti revêt plusieurs acceptions. Cela à cause du fait que chacun des auteurs l'aborderont différemment :

- Moisei Ostrogorski, Roberto Michels et Max Weber l'aborderont sous l'angle organisationnel. C'est ainsi qu'ils définissent les partis « *comme des formes organisationnelles capables de concilier l'émancipation des masses avec le principe représentatif* »³⁴ ;
- Maurice Duverger, Samuel Eldersveld, Otto Kirchheimer, Jean Charlot axeront leur réflexion sur la classification typologique des partis ;
- par contre, des auteurs tels que Key, Lavau vont surtout se pencher sur l'aspect fonctionnel et mobilisationnel des formations politiques ;
- et enfin d'autres à l'image de Raymond Aron orientent leur analyse sur la dimension idéologique des formations politiques.

Cette multiplicité de définitions s'explique aussi par les diverses conceptions qui traversent le corps politique. Pour des raisons opératoires, entrevoyons celle donnée par la charte des partis politiques du Mali et celle dégagée par Joseph Lapalombara et Myrom Weiner. Dans la charte, sont considérés comme partis politiques :

*« Des organisations de citoyens réunis par une communauté d'idées et de sentiments, prenant la forme d'un projet de société, pour la réalisation duquel ils participent à la vie politique par des voies démocratiques. Ils ont pour vocation à mobiliser et éduquer leurs adhérents, à participer à la formation de l'opinion, à concourir à l'expression du suffrage, à l'exercice du pouvoir et à encadrer des élus »*³⁵.

Quant à Joseph Lapalombara et Myrom Weiner³⁶, faute de donner une définition claire du parti politique, se contentent de dégager un certain nombre de critères permettant de reconnaître un parti et ces critères au nombre de quatre sont :

³⁴ Annie Laurent et Bruno Villaba (dir), *Les petits partis. De la petitesse en politique*, Paris : l'Harmattan, p.10.

³⁵ Loi n°00-45/du 07 juillet 2000 portant **Charte des partis politiques au Mali**, p. 3.

³⁶ Joseph Lapalombara et Myron Weiner, in: Christophe Codjo Kougniazonde, *Multipartisme et démocratie : quel lien commun ?*, Cotonou : Friedrich Ebert Stiftung, 2001, pp. 17-18.

« - une organisation durable dont l'espérance de vie politique soit supérieure à celle de ses dirigeants en place ou de ses fondateurs ;

- une organisation locale bien établie et apparemment durable entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon supérieur ;

- la volonté durable des dirigeants nationaux et locaux de l'organisation d'accéder au pouvoir et de l'exercer seuls ou avec d'autres et non pas simplement d'influencer le pouvoir ;

- le souci, enfin de rechercher un soutien populaire à travers les élections ou de toute autre manière ».

1.1.2. Les partis politiques maliens : des partis de cadres ou des partis de masses ?

Du point de vue de la typologie des partis politiques, Maurice Duverger en distingue fondamentalement deux types de partis : les partis de cadres et les partis de masses³⁷. La différence entre ces deux types de parti se situe à deux niveaux : au niveau des structures de base et au niveau de la désignation des candidats.

- Au niveau des structures de base

Les premiers recrutent leurs adhérents parmi les notables ou les personnalités influentes ou prestigieuses à même de leur assurer une bonne assise sociale et aussi parmi les riches qui sont mis à contribution pendant les campagnes. Il en est autrement des seconds dont l'ambition est de recruter le maximum d'adhérents surtout en ce qui concerne la couche ouvrière qui constitue pour eux une armée d'électeurs. Au-delà de cet aspect, il y va de leur survie car ceux-ci vivent des cotisations versées par ses membres.

- Au niveau de la désignation des candidats

Dans les premiers, les candidats sont choisis par une « oligarchie restreinte » qui fait office de mécènes au sein de ces partis ; par contre au niveau des seconds, la désignation des candidats se fait à l'issue d'un congrès regroupant les représentants de toutes les structures de base. Les partis politiques maliens appar-

³⁷ Pour plus d'informations sur ces deux notions, voir Maurice Duverger, *Institutions politiques et droit constitutionnel : les grands systèmes politiques*, Paris : PUF, 1955, tome 1, pp. 100-102.

tiennent aussi bien aux premiers qu'aux seconds. Cela en référence à leur mode de recrutement et à leur fonctionnement interne. Tout ceux-ci sont les corollaires d'un même dysfonctionnement : l'irrationalité organisationnelle des structures partisans.

1.2. Irrationalité organisationnelle

Dans une société démocratique multipartite, on entend des organisations politiques deux fonctions essentielles selon Maurice Duverger : l'encadrement des électeurs et l'encadrement des élus. Dans le même sillage la charte des partis politiques assigne aux partis les fonctions suivantes : la formation et l'éducation des citoyens (Titre VII, articles 38, 39)³⁸.

En définitive, de ces deux approches, il apparaît que les organisations politiques ont pour mission première : contribuer à l'émergence d'un citoyen véritablement imprégné de ces droits et devoirs civiques et, par ricochet, activement engagés dans les affaires publiques.

Toujours est-il que la réalisation de ce « sacro-saint » devoir passe inéluctablement par une bonne structuration des partis aussi bien au sommet qu'à la base (les structures de base). Cependant, celle-ci est fortement entravée par la conjonction des contraintes tant subjectives qu'objectives.

1.2.1. Les contraintes subjectives

Elles peuvent se résumer en celles-ci : l'absence de démocratie au sein des partis et son corollaire la gestion paternaliste et autoritaire des chefs, les querelles de leadership, etc.

Mais ces attitudes doivent être lues à la lumière de la culture malienne ancienne. Dans le Mali traditionnel, la société est une société collectiviste et la structure familiale de cette époque est la famille étendue (*du*) à la tête de laquelle se

³⁸ Article 38 : *Les partis politiques ont vocation à contribuer à l'édification de l'état de droit et à la consolidation de la démocratie et assurent par cette voie une fonction éducative.*

Article 39 : *Les partis politiques ont l'obligation d'assurer la formation civique des militants, en conformité avec les principes moraux et sociaux aptes à forger des citoyens conscients de leurs devoirs envers la collectivité nationale, par la stimulation de l'esprit de solidarité, de tolérance et de dialogue, la promotion de la participation démocratique et pacifique à la vie nationale, et le respect de l'intérêt général.*

trouve le *dutigi* (le patriarche) qui en assume aussi bien la responsabilité morale qu'économique. Donc c'est lui qui répond de tout au nom de la famille. c'est également lui qui est le trait d'union entre les membres vivants de la famille *duden* et les ancêtres morts (*Fa shuw*). Aussi c'est lui qui gère tous les biens matériels de la famille et aucun autre membre de la famille ne peut s'en plaindre. Il en était ainsi jusqu'à sa mort, dans lequel cas il est remplacé par le frère cadet immédiat.

En revanche, le *dutigi* a pour devoir d'entretenir sans exception tous les membres qui sont sous sa responsabilité. C'est lui qui doit chercher une femme pour tous les hommes qui sont en âge de se marier, les loger, les nourrir, etc. En réalité, ce sont les rémanences de cette tradition qui persiste au sein des partis. Car dans bon nombre de partis, les chefs de partis, à l'image de ces *dugutigi*, font l'objet de toutes sortes de sollicitation de la part de leurs militants ; ces sollicitations vont de l'achat des ordonnances, au prix des condiments, etc.

Egalement, ce sont eux qui supportent pratiquement toutes les charges du parti. Toutes choses qui peuvent susciter le sentiment paternaliste en eux. C'est pourquoi, le président d'une formation trouve que cette attitude paternaliste des présidents de parti est normale et justifiée et pour cause :

« Pourquoi pas ? Dès l'instant que les responsables d'une direction de parti laisse tout au bon soin du président. C'est le président qui fait tout : le mobilier c'est lui , quand les militants ont des problèmes c'est le chef du parti ; quand il y a des élections c'est le chef du parti qui finance, lorsque le siège n'est pas payé, c'est le président qui paye. Pour la plupart, les quatre-vingts (80%) ou les quatre-vingt-dix (90) % des dépenses du parti sont supportées par le président du parti. Est-ce qu'on ne l'incite du pas ainsi à faire du parti sa propriété privée. Quand on laisse le chef du parti supporter tout, les militants rarement donnent au chef du parti pour les besoins du parti, ils veulent que se soit le chef du parti qui leur donne de l'argent. On pense que quand on est chef de parti : on doit payer les ordonnances, donner les prix de condiment, payer le riz. Voilà la compréhension du malien par rapport à la chose politique. Quand on est responsable politique, on ne peut pas passer vingt-quatre (24) heures sans recevoir une demande de soutien ».

Etant donné que le *dutigi* (le patriarche) et même à l'échelle de la société globale le *dugutigi*, le *Mansa* ou le *Fama* (chef du village, roi) incarnait en lui tout le pouvoir ; c'est pour quoi jusqu'à nos jours « les sigles, les appellations, les

programmes, les idéogrammes ne sont rien à côté du nom du leader»³⁹. Cela est perceptible dans le discours des citoyens qui au lieu d'appeler le parti par son nom (sigle) préfèrent dire *Karisa ka Parti* (le parti d'untel).

Cependant, cette gestion paternaliste a tué au sein des partis politiques le débat critique et le débat théorico-idéologique nécessaires au bon fonctionnement du parti sur l'échiquier politique et partant de son existence tout court.

Ces pratiques Shaka Bagayogo y fait allusion en ces termes :

*« Les débats théorico-idéologiques qui unifient et revigorent un parti, ont pris la clef des champs, chassés par des pratiques absconses et corruptrices ayant malheureusement droit de cité dans la plupart de nos formations actuelles »*⁴⁰.

A cela, il faut y adjoindre le fait que dans l'euphorie de la victoire du 26 mars 1991 de nombreuses formations politiques ont vu le jour (d'ailleurs on en compte de nos jours plus de 90) et cela comme pour compenser le vide qui a existé pendant ces trente une années de parti unique. Ces formations politiques, de façon générale, ont vu le jour non pas sur la base d'une vision partagée, d'un idéal commun, mais ont été plutôt des regroupements circonstanciels ayant pour seule ambition ou seul objectif : la chute du régime de Moussa Traoré. Une fois que cet objectif est atteint, les divergences commencent à se faire jour.

Aussi, les formations politiques maliennes, de façon générale, offrent l'image d'un regroupement autour d'une personne ou d'un groupe de personnes généralement des richissimes, des hauts cadres de l'administration, etc. qui en sont leurs « bailleurs de fonds ». De sorte qu'en leur sein existent deux types de militant : « les militants ordinaires » et « les super-militants » qui pour des raisons de préséance notamment pendant les périodes de désignation des candidats ou d'autres enjeux importants se livrent à des affrontements, des querelles de personne. C'est ainsi que le Président de l'UNPR en parlant des partis politiques utilise le terme « GIE » (des Groupements d'Intérêts Economiques). S'agissant de ce

³⁹ Coalition pour l'Afrique et Africa leadership, Centre d'études et de recherches pour la démocratie et le développement économique et social (CERDES), *Le processus démocratique malien de 1960 à nos jours*, Bamako : Editions Donniya, p.186.

⁴⁰ Shaka Bagayogo, *Le cheminement du Mali vers un espace politique pluriel*, Bamako : Centre Djoliba, 1999, p. 33.

phénomène il est important d'avoir l'analyse des citoyens qui se résume généralement en celle-ci :

« La division au sein des partis, à mon sens, était prévisible pour moult raisons : le candidat qui est dans le parti pense s'offrir une place de luxe au plan national ; ceci ne va pas sans problèmes car le problème de leadership va se poser. Je suis président de parti, je suis un secrétaire général de parti, l'un et l'autre veulent avoir le piédestal, veut avoir l'horizon au niveau national, une place de luxe ; alors, s'il s'avère que l'un parvienne à se hisser au détriment de l'autre qui jugerait au sein du parti être l'un des principaux acteurs. Alors là ça va amener une division entre les différents candidats. La scission également au sein du parti était prévisible dans la mesure où il y avait une multitude de partis. Imaginez-vous près de 70 partis – et chacun à son niveau, chaque dirigeant à son niveau, chaque homme politique veut s'offrir le luxe ».

D'ailleurs, cette analyse est approuvée par les acteurs politiques . D'aucuns même y vont plus loin. A ce propos, l'analyse de Mouhamédoun Dicko⁴¹ sur le sujet est illustrative :

« La plupart des formations politiques ont vu le jour de façon précipitée. Parce qu'à la fin du régime de Moussa Traoré, les gens se sont retrouvés très rapidement, ils ont créé des partis. Même les partis qui se créent aujourd'hui, on ne tient pas compte des valeurs idéologiques et même politiques. Souvent les formations politiques se créent autour d'une personne ou même d'un groupe de personnes en qui on a confiance. Ce qui fait que très rapidement, une fois qu'on est ensemble, on se rend compte qu'on n'a pas la même perception des choses.

Deuxièmement, je pense qu'il y a aussi le problème de leadership au sein des partis ; parce que tous ces partis sont dirigés généralement par des intellectuels qui n'ont pas été dans la plupart des cas des militants dans leur tendre jeunesse qui se retrouvent cadre à la tête d'un parti.

Troisièmement, il y a le fait qu'il y a une forme d'autoritarisme ; en effet, j'ai remarqué dans la plupart des partis, le chef de parti perçoit le parti dans sa seule façon de voir les choses. Cela peut amener à des manifestations d'un certain nombre de camarades, d'une façon d'ordonner les choses en sa faveur. Tous ces éléments empêchent le débat démocratique au sein du parti. Très souvent, les débats sont menés dans les couloirs qu'au cours des réunions. Il n'y a pas de débat, les critiques que l'on adresse aux uns et aux autres se font ailleurs. Or, elles devraient se faire à l'intérieur du parti. Aussi, il faut dire que les gens acceptent qu'on les critique même si les critiques ce sont des points de vue contraires à celui du chef. Je crois que c'est tout cela qui fait qu'il y a une situation de méfiance qui va arriver à l'intérieur du parti, une situation d'injustice pour certains. Aussi, à la veille des enjeux importants, chacun cherche à se positionner et même au niveau des congrès chacun cherche à se positionner soit pour aller devant ou pour maintenir coûte que coûte sa place même si

⁴¹ Au moment de l'interview, il occupait le poste de deuxième vice-président du MIRJA et aujourd'hui, il est le cinquième vice-président de l'ADEMA/PASJ.

on ne le mérite pas. Dans certains partis, tous ces aspects existent mais dans d'autres, il y n'a qu'un de ces aspects qui existent. Les scissions sont dues à un manque de démocratie à l'intérieur des partis, un certain autoritarisme du chef ou des chefs et les ambitions très souvent qui sont démesurées ».

Vraisemblablement, toutes ces pratiques résultent d'une même cause. Cela parce que la place de l'individu dans l'administration ou dans l'exécutif est fonction de sa position au sein du parti. A ce titre, le cadre partisan apparaît comme un tremplin pour se hisser, pour se promouvoir au niveau administratif. A ce niveau, se pose la problématique : comment dissocier la sphère administrative de la sphère politique ?

1.2.2. Les contraintes objectives

Elles se situent fondamentalement à deux niveaux, qui sont d'ordre communicationnel mais surtout financier.

La caractéristique principale d'un parti dit « institutionnalisé » est de se maintenir dans le temps et d'occuper rationnellement et convenablement l'espace. Ce maintien des partis dans le temps suppose qu'ils restent toujours en contact avec la base et cela hormis les périodes électorales. Ce contact est assuré par le biais : des réunions, des meetings, des congrès, des assemblées mais surtout par les médias. Mais il s'avère que les organes de la presse notamment ceux de l'état – il s'agit en l'occurrence de la télévision et de la radio qui sont les plus prisées – en dehors des périodes électorales s'intéressent très peu aux activités des formations politiques ; si bien que pendant ces périodes les activités qu'ils organisent passent quasiment inaperçues.

Alors que les médias jouent un rôle très important dans l'appropriation des règles du jeu démocratique et la mobilisation électorale. Car à en croire Gerard Grunberg, l'un des facteurs fondamentaux dans la mobilisation électorale est : « *l'importance donnée à la consultation par les médias* ».

Par ailleurs un parti politique pour occuper rationnellement l'espace doit avoir des structures de base dynamiques, dans la mesure où elles « sont des ensembles fonctionnels des membres d'un parti, regroupés dans les quartiers, les

fractions, les villages, les communes, les cercles, les régions et le district de Bamako ou à l'intérieur d'un pays abritant des ressortissants maliens »⁴². Toute chose qui nécessite la formation des militants, la mise en place des comités, des sections... Tous ceux-ci exigent de l'argent et cela vu l'immensité du territoire.

En définitive, ce sont surtout les raisons subjectives qui sont à l'origine des scissions incessantes que connaissent nos formations politiques. Pour en mesurer l'ampleur nous avons trouvé tentant d'y dresser un tableau non exhaustif mais seulement indicatif.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

⁴² Loi n°00-045 du 07 juillet 2000 portant Charte des partis politiques, p. 6.

Tableau relatif aux différentes scissions

Partis Originels	Partis issus d'une 1 ^{re} scission	Partis issus d'une 2 ^e scission
ADEMA-PASJ	MIRIA RPM URD	
CNID-FYT	PARENA	BARA
	FAMA	
	SADI	
PDP	MC-CDR	
	CDS	
	PDA "Sini Gnèsigui Ton" PDR	
RDP	RND	
	CND	
UDD	RDS	
US-RDA	BDIA-FJ PIDS RMC-Mali Kanu	PDCI

Au regard de ce tableau, on constate que l'ADEMA-PASJ l'ancien parti régnant (de 1992 à 2002) a connu le plus de soubresauts. Car elle a connu une première scission en 1994 avec le départ de certains de ses fondateurs il s'agit entre autres de : Mohamed Lamine Traoré, Shaka Bagayogo , Mouhamédoun

Dicko, Mamadou Kassa Traoré etc. Ceux-ci vont en effet créer un autre parti : le MIRIA au cours de la même année.

En 2000 – 2001 elle a connu une deuxième scission avec le départ de Ibrahim Boubacar Keita (IBK) qui était à la fois Premier Ministre et Président du Parti. En effet, celui-ci, à la suite d'une guerre de clans entre lui et Soumaïla Cissé leader du clan CMDT, va finalement démissionner du parti pour fonder le RPM avec certains de ses amis que sont : le Pr Boubacar Sall, Bakary Koniba Traoré, Bréhima Téréta, etc.

Mais il reste à signaler que tout récemment c'est-à-dire en 2003 Shaka Bagayogo, Mouhamédoun Dicko et autres membres du MIRIA ainsi que Boubacar Sall, Lanceni Balla Keita et plusieurs autres membres influents du RPM sont retournés dans l'ADEMA.

A la suite des élections présidentielles de 2002 où le candidat de l'ADEMA Soumaïla Cissé est arrivé en deuxième rang après Amadou Toumani Touré (candidat indépendant), elle va connaître une troisième scission. En ce sens que pendant ces élections, certains leaders de l'ADEMA il s'agit notamment de Mandé Sidibé ancien Premier Ministre et El Madani Diallo également ancien Ministre vont faire défection en se présentant chacun comme candidat indépendant. C'est ainsi que Soumaïla Cissé qui s'est senti trahi par ses pairs va démissionner de l'ADEMA pour fonder, avec certains de ses amis notamment Younouss Touré le Premier Premier Ministre de la troisième République et certains de ses alliés, l'URD en 2003.

Quant au CNID, elle a connu sa première scission avec le départ du groupe des dix (10). Parmi ceux-ci nous pouvons citer : Tiébilé Dramé, Hamidou Diabaté, Yoro Diakité et autres qui vont fonder le PARENA en 1993. Mais le PARENA aussi à son tour ne sera pas à l'abri de la crise. C'est ainsi qu'il verra le départ de Yoro Diakité qui va créer un autre Parti le BARA en 1999.

Amadou Soulalé qui fait également parti du groupe des dix (10) va créer le FAMA en 1997.

La SADI est également issue du CNID car elle a été portée sur les fonds baptismaux par deux anciens animateurs du CNID qui sont : Oumar Mariko ancien leader étudiant et Cheick Oumar Sissoko cinéaste et actuel Ministre de la Culture.

Le PDP a connu une première fracture avec le départ de Me Boubacar Karamoko Coulibaly qui va fonder en 1996 le MC-CDR quelques mois seulement après celui-ci, Mamadou Boubacar Sangaré dit Blaise va lui emboîter le pas en créant la CDS. Ensuite ce sera le tour de l'ancien Ministre des Sports Adama Koné qui va fonder le PDR.

En 2001, Drissa Traoré Premier Président du PDP et qui par la suite fut promu Président d'honneur va néanmoins démissionner pour fonder en 2001 le PDA *Sini Gnèsigui Ton*.

Le RDP quant à lui a connu deux scissions : une première en 1997 avec le RND dirigé par l'actuel Ministre de la Justice Abdoulaye Garba Tapo et la CND en 2001 conduit par Bandiougou Bidia Doucouré.

L'UDD elle, elle n'a connu qu'une seule scission avec le départ de l'ancien Ministre des enseignements secondaire et supérieur (Younouss Hameye Dicko) qui va créer le RDS en 2004.

L'US-RDA le parti de Modibo Keita premier Président de la République du Mali n'a pas échappé à la crise. C'est ainsi qu'elle va connaître sa première crise en 1992. Ainsi pendant les élections présidentielles de 1992 lors de la désignation du candidat du parti à ces élections deux tendances vont voir le jour : celle de Baba Akhib Haïdara et celle de Tiéoulé Mamadou Konaté. Finalement c'est Baba Akhib Haïdara qui sera le candidat de l'US-RDA. Raison pour laquelle Tiéoulé Mamadou Konaté et certains de ses alliés vont fonder le BDIA-FJ. En 1999-2000 une grande crise va éclater au sein de l'US-RDA entre la tendance Bamou Touré et celle de Daba Diawara, d'où la guerre de paternité du sigle entre les deux clans. D'ailleurs la presse en a beaucoup fait l'écho. Finalement, la justice va trancher en faveur de la tendance de Bamou Touré. C'est de là que Daba Diawara et ses alliés vont créer le PIDS en 2001. Mais bien avant cela, c'est Me

Moriba Diallo qui avait donné le ton en 2000 en créant le RMC-*Mali kanu*. Ce dernier a vu le départ de Issa Mariko, qui fut également un ancien leader estudiantin, de ses rangs pour mettre sur pied un nouveau parti : le PDCI.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre 4 : Les partis politiques et les stratégies de captage de l'électorat

2. Les partis politiques et mobilisation électorale

Les partis politiques, par principe, ont aussi pour vocation la conquête légitime du pouvoir notamment par le biais des urnes. Ainsi, ceux-ci dans la perspective de consolider leur assise sociale et, partant d'obtenir le maximum de suffrages pendant les rendez-vous électoraux utilisent plusieurs moyens ou stratégies car la fin justifiant les moyens. Et ces stratégies sont établies conformément aux préférences et aux traditions de la société dans laquelle est exercée l'activité politique. Sur le plan anthropologique, le système politique est un sous-système du système social total au même titre que d'autres sous-systèmes : l'économique, le religieux, la parenté⁴³. Or le contexte socio-économique malien se caractérise par une précarité et une paupérisation qui va croissant. Car au Mali, se côtoient les deux types de paupérisation : la paupérisation absolue « qui désigne une tendance à la baisse du niveau de vie des travailleurs » et la paupérisation relative qui

« Indique que par rapport à la situation des détenteurs de moyens de production, la condition du prolétariat se dégrade, ce qui n'exclut pas une amélioration objective »⁴⁴.

A ce propos, les statistiques données par Aminata Dramane Traoré sont illustratives dans la mesure où elles confirment la réalité du terrain. Cela se traduit par ce qui suit :

« ... On estimait en 1997 que seulement 29,97% des personnes âgées de 15 à 24 ans savaient lire et écrire (42,29% des hommes et 10,45% des femmes. En 1998, un maître encadrait 77 élèves au niveau du premier cycle et le nombre d'élèves par classe était de 70. Mal nourris, peu ou pas instruits, les Maliens s'insèrent difficilement dans le tissu économique national : 67,5% des chômeurs ont, au plus, un niveau d'instruction équivalent à six années d'études. La grande majorité de ces laissés-pour-compte de jeunes : à Bamako, 48,3% des chômeurs ont moins de 25 ans et 68% moins de 30 ans. Le secteur moderne n'occupe que 10,1% des travailleurs, les autres sont vendeurs (20 à 30%), ouvriers (10 à 15%) employés non qualifiés (9 à 10%) »⁴⁵.

⁴³ Pierre Bonte, Michel Izard, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie, Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris : PUF, 1991, p. 733.

⁴⁴ Gilles Ferréol, *Dictionnaire de sociologie*, Paris : Armand Colin, 1995, p.196..

⁴⁵ Aminata Dramane Traoré, *Le viol de l'imaginaire*, Paris : Actes Sud/Fayard, 2002, p. 87.

Dans un contexte comme celui-ci, les individus préoccupés par la recherche du quotidien ne sont pas réceptifs aux discours programmatiques qui sont des discours de nature globalisante et n'ayant pas d'impacts directs sur eux. En ce sens que :

« Le discours programmatique en fait dans sa globalité ne touche pas l'individu. Le Malien, l'électeur ne se sent concerner que quand son environnement, que quand sa famille, que quand une personne de chez lui est intéressée, est conviée à bénéficier des avantages de son acte ».

Cette insensibilité aux discours programmatiques ou aux discours idéologiques est la cause d'un phénomène : l'absence de l'identification partisane. D'autant que ce sont les citoyennes ou les citoyens qui se reconnaissent et adhèrent aux idées d'une formation politique qui sont appelés les militants. Mais du moment où nombre de regroupements politiques se définissent comme des partis de masse, des partis qui vont à la pêche des voix et seulement lors des élections, forcément émergera le *vote instrumental*⁴⁶ ou la *marchandisation du vote*⁴⁷.

Vu le rôle déterminant du contexte social et l'influence qu'il exerce par ailleurs sur les partis politiques notamment sur leurs démarches, les acteurs politiques ont donc opté pour la « stratégie marchande » notamment l'achat des consciences et les promesses faciles. D'où la justification de cette allégation :

« Les candidats sont obligés de trouver d'autres subterfuges, d'autres linéaires pour se faire élire, pour qu'ils viennent aux urnes en leur faveur. C'est pourquoi nous entendons des slogans creux, des slogans difficilement réalisables qui en fait trompent l'électeur. En gros, l'intellectuel comprend le programme politique et fort de cela il peut voter pour tel ou tel candidat, mais il en est autrement pour le « bas peuple ».

Aussi, cette « marchandisation des votes » a été favorisée par l'intrusion en force de l'argent dans les rapports sociaux, une intrusion qualifiée par Richard Banégas : la « monétarisation des rapports sociaux ». Toute chose qui porta un grand coup aux anciennes valeurs en particulier celles à partir desquelles on jugeait de la personnalité ou de la valeur intrinsèque d'un individu : *hɔnrɔndo* (c'est quelqu'un de digne), *m'balimaya* (la parenté) la proximité sociale *m'ba fa dɔn*, *m'ba ba dɔn* (je connais son père, je connais sa mère). A cette pauvreté vient se

⁴⁶ Il s'agit du vote fait pour exprimer des demandes matérielles.

⁴⁷ La marchandisation du vote est le fait de voter pour un candidat moyennant un bien matériel (argent, thé, tee-shirt, sac de riz, de mil...)

greffer la variable niveau d'instruction qui est aussi un facteur déterminant le comportement des citoyens en général et en particulier des électeurs. En ce sens que plus un individu à un niveau d'instruction poussée, plus il a une bonne perception et est capable d'appréhender par lui-même tous les contours de l'objet politique. A cet effet, il n'est que de se référer sur les discours de ces trois enquêtés par rapport aux acquis de la démocratie. Le premier est un directeur d'école à la retraite, le second est un électricien à l'Energie du Mali (EDM) et le troisième est une femme ménagère ayant le niveau de la huitième (8^e) année fondamentale.

« La démocratie a apporté un grand changement qualitatif à tout le monde qu'il s'agisse des intellectuels, des semi-intellectuels ou même ceux qui sont en dehors de la culture intellectuelle ou urbaine. Combien de journaux ? Combien de radios ? Je crois que le changement est là, il est perceptible. Aussi, les citoyens sont libres d'exprimer leur opinion » ;

« Certes la démocratie a apporté un changement dans ma vie, mais il faut reconnaître qu'elle a été comprise à rebours dans la mesure où depuis l'avènement de la démocratie, les cadets n'ont plus d'égard pour les aînés » ;

« La démocratie n'a rien apporté de positif. En ce sens qu'avant l'avènement de la démocratie, l'éducation était de rigueur, mais aujourd'hui elle va decrescendo ».

Les allégations des trois enquêtés corroborent l'hypothèse des tenants du Survey Research Center (SRC) de l'université de Michigan selon laquelle « *le vote est d'abord un acte politique, commandé par la perception qu'ont les électeurs des principaux objets politiques* »⁴⁸. Effectivement, cette perception détermine le comportement des citoyens et prédit leur comportement aux élections.

En ce sens qu'à la question : Avez-vous déjà participé à des élections ?

Les réponses données par les uns et les autres justifient cette théorie : le premier répond en ces termes :

« J'ai participé à maintes élections depuis la première République jusqu'à nos jours [...]. j'ai participé aux trois phases d'élections : les présidentielles, les législatives et les communales. J'avoue qu'à chacune de ces tranches, j'ai exprimé mon opinion, ma sensibilité sans aucune contrainte ».

Et le second de répondre :

« Oui, j'ai l'habitude de voter. Chaque fois que je vote, c'est pour un bulletin nul. »

⁴⁸ Nonna Mayer, Acteurs et comportements politiques, les modèles d'analyse des comportements électoraux, in : *découverte de la science politique*, les Cahiers français, Paris : la documentation française, mai-juin 1996, n°276, pp. 41-50.

Quant au troisième elle répond de la manière suivante :

« Depuis l'avènement de la démocratie, j'ai participé seulement aux élections législatives dernières. C'est-à-dire de 2003. parce que le candidat de mon choix était en lice. Aussi, j'ai voté pour celui-ci non pas parce que je l'aime particulièrement mais seulement les gens avec lesquels je travaille sont de son parti ».

Ces trois points de vue reflètent celui de la majorité des citoyens. En effet, 66,66% des enquêtés trouvent que la politique et la religion ne vont pas de pair parce que la politique et le mensonge sont consubstantiellement liés.

Mais cette perception négative peut s'expliquer par le comportement de certains acteurs politiques, qui pendant les campagnes prennent des engagements qu'ils ne sont pas capables d'honorer. Ce phénomène a atteint un niveau tel qu'il est stigmatisé par Iba N'Diaye en ces termes :

« Les populations restent vulnérables et à la merci de certains responsables politiques qui sont de véritables manipulateurs ou vendeurs d'illusions. Beaucoup de responsables politiques abusent ainsi des populations par la désinformation, la corruption ou les promesses faciles. »⁴⁹.

Une autre stratégie utilisée par les acteurs politiques est la récupération à des fins électorales d'une des anciennes pratiques coutumières du Mali : le *bonali* (signification à un tiers d'un respect mérité assorti quelques fois du sentiment d'un devoir de reconnaissance)⁵⁰. C'est sous le couvert donc de ce *bonali* que les dirigeants politiques rendent des visites de courtoisie aux notables, grands marabouts, chefs fétichistes, prêtres ... bref, aux leaders d'opinion des différentes localités lesquelles visites sont assorties de *bonalifen* : argent, sacs de riz, de sucre, de thé, de sel, de noix de colas etc. Cette pratique s'apparente ou prend la forme d'un échange tel que dépeint par Marcel Mauss, c'est à dire une sorte de don et de contre-don⁵¹. Ainsi ces derniers se sentant moralement redevables envers eux remplissent donc leurs devoirs de réciprocité qui est de mobiliser les siens à leur faveur. Ce faisant ces leaders d'opinion constituent pour les partis politiques de véritables « entrepreneurs électoraux ». En outre, l'achat des consciences est une des

⁴⁹ Iba N'Diaye, *op. cit.*, P.37

⁵⁰ Shaka Bagayogo, *op.cit.*, pp. 31-32.

⁵¹ Pierre Bonte, Michel Izard, *ibid.*, p. 733.

stratégies adoptées par les acteurs politiques. C'est pourquoi les périodes de campagnes sont toujours l'occasion d'une distribution massive des biens de la part des responsables politiques. Au mieux, pendant le jour même du scrutin, certains candidats, à travers leurs émissaires, cherchent à influencer les électeurs. Concrètement ils envoient des gens sur les lieux de vote qui proposent aux électeurs de voter pour leur candidat moyennant une somme forfaitaire de 2.500 F à 5.000 FCFA ; quand bien même que cette pratique est formellement prohibée par les textes régissant le processus électoral notamment les articles 62, 63 et 65 de la loi électorale⁵².

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

⁵² **Article 62** : les pratiques publicitaires à caractère commercial, les dons et libéralités en argent ou en nature à des fins de propagande pour influencer ou tenter d'influencer le vote durant la campagne électorale sont interdits.

De même, l'utilisation des biens ou moyens d'une personne morale publique, institution ou organisme public aux mêmes fins est interdite

Article 63 : il est interdit de procéder, lors de campagnes, à des déclarations injurieuses et diffamatoires par quelque voie que ce soit à l'endroit d'un ou de plusieurs candidats ou une liste de candidats.

Article 65 : il est interdit de distribuer ou de faire distribuer le jour du scrutin, des bulletins, circulaires ou autres documents.

TROISIEME PARTIE

Le Phénomène d'absence

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

Chapitre 5 : Participation aux scrutins

1. Les enjeux électoraux

La désignation des gouvernants par le biais des élections au suffrage universel est un des principes fondateurs du modèle démocratique. A ce titre tous les citoyens sans exclusivè peuvent et doivent s'acquitter de ce droit qui est en même temps un devoir civique : la participation aux scrutins. Car du point de vue juridique, le suffrage universel signifie : « *Celui qui n'est limité par aucune condition de fortune ou de capacité* »⁵³ Mais la loi électorale malienne qui régleme le processus électoral y apporte certaines restrictions en soumettant la qualité d'électeur et même bien avant cela, l'inscription sur la liste électorale à certaines conditions dont entre autres l'âge, la nationalité, les droits civiques.

En effet, les conditions requises pour être électeurs sont définies dans la loi électorale⁵⁴. Par ailleurs la loi prévoit également le vote par procuration qui permet à ceux ou celles qui sont empêchés pour les raisons suivantes (maladies, femmes en couche, infirmes ou incurable, les grands invalides, les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas l'incapacité électorale) de mandater une autre personne à voter à leur place (mandataire). Les modalités de cette procuration sont également définies par la loi électorale⁵⁵.

Ce faisant, toute malienne ou tout malien ayant atteint la majorité civile (18 ans), jouissant de ses droits civiques mais qui le jour du vote est empêché par l'une ou l'autre de ces raisons, s'il n'a pas de mandataire, il est considéré comme abstentionniste, dans la mesure où l'absentéisme par définition est l' « *attitude de ceux qui, jouissant du droit de vote, décident de ne pas participer à une consultation électorale* ». ⁵⁶ A ce propos, « l'abstentionnisme involontaire »⁵⁷ dont parle Alain Lancelot dans sa catégorisation des abstentionnistes prête à discussion.

⁵³ Maurice Duverger, op.cit., p.144.

⁵⁴ Voir Annexe V.

⁵⁵ Voir Annexe VI.

⁵⁶ Gilles Ferréol (dir.), op.cit., p. 5.

⁵⁷ Il y a abstentionnisme involontaire, selon Alain Lancelot, lorsque l'électeur pour des raisons indépendantes de sa volonté (voyage, maladie, absence au moment du vote) ne participe pas à un scrutin.

La participation loin d'être figée, varie d'une consultation à une autre. Cela parce qu'elle est conditionnée par plusieurs facteurs notamment

« L'enjeu institutionnel et politique de la consultation, la configuration de l'ordre politique, la distance entre deux consultations, l'ampleur de l'effort de mobilisation des candidats, l'importance donnée à la consultation par les médias, la personnalisation de la campagne et la notoriété des candidats, le caractère plus ou moins sérieux de la consultation »⁵⁸.

Raison pour la quelle les élections présidentielles mobilisent plus d'électeurs que les autres élections (les législatives et les communales). Cette attitude s'enracine dans une conception très ancienne qui est que le président de la république, à l'instar des anciens *Fama* ou *Mansa* selon que l'on soit *bambaraphone* ou *malinképhone* est l'incarnation du pouvoir et par conséquent l'ordonnateur principal. En effet, selon cette conception, toute société est à l'image de son chef car si une société a un bon chef tout lui devient favorable, même la nature et à l'opposé si elle a un mauvais chef tout lui devient hostile même la nature. En ce sens que dans le Mali traditionnel le chef, outre l'administration de la société, avait une fonction sacerdotale : c'est lui qui était le médium entre les vivants et les morts. C'est pourquoi jusqu'à présent l'un des critères importants pour juger nos présidents de la République : est la quantité de pluie enregistrée sous son règne. A ce propos, il n'est pas rare d'entendre des citoyens apprécier le règne d'un président de la manière suivante :

« Vraiment, c'est un bon président, lors de son premier passage à la tête de l'Etat (la transition) il a beaucoup plu. Cette fois-ci encore, pendant la première année de son règne, nous avons enregistré une quantité de pluie importante donc une bonne saison de pluie ».

Cette « omnipotence » du chef a été consacrée par le droit positif malien en l'occurrence par la constitution de la troisième république qui opte pour le régime présidentiel⁵⁹. C'est fort de toutes ces considérations que l'élection du président est considérée comme l'affaire de tous. A cet effet, il n'est que d'écouter les propos de quelques enquêtés pour s'en convaincre :

⁵⁸ Pour en savoir plus sur les prérogatives du président de la République, voir la constitution, titre III.

⁵⁹ Gerard Grunberg, participation et types de consultation, in : *Les notices, institutions et vie politique*, Paris : la documentation française, 1991, p. 37.

« Effectivement les présidentielles attirent les électeurs. En effet, le Malien suppose que c'est la présidence qui importe beaucoup, le reste n'est qu'une continuité du soubassement (la présidence). Le Malien suppose également que si la tête est bien structurée, le reste n'est qu'une continuité. C'est pourquoi, ils participent plus aux présidentielles qu'aux législatives ou aux communales ».

Mais, cette participation est entravée par le discours véhiculé par certains ulémas selon lequel : toute personne qui vote pour un candidat engage au même titre que ce dernier sa responsabilité. Cela veut dire que le choix du candidat pour lequel l'électeur vote doit être méticuleux. C'est pourquoi nous rapportons les propos d'un de nos enquêtés qui est très édifiants :

« En effet le vote est un droit civique. Mais dans ces conditions je ne peux pas voter ; dans la mesure où ma religion me l'interdit. Depuis que je suis né, je n'ai jamais participé à une réunion politique et pourtant j'ai été à l'école et je travaille dans la fonction publique. J'ai peur ! Vraiment j'ai peur ! je suis musulman et je prie à la mosquée régulièrement. Un jour entre la prière du « Maghrib »⁶⁰ et celle d'« Icha »⁶¹ notre imam lors d'une de ses prêches a dit ceci : Toute personne qui participe à l'élection d'un président de la république, et si ce dernier n'est pas droit et honnête, rendra compte devant Dieu demain (le jour du jugement dernier ». C'est pourquoi j'ai peur de voter sinon les autres membres de ma famille votent ».

A cet égard, la première forme d'abstentionnisme que nous pouvons constater est « l'abstentionnisme conjoncturel ou intermittent ». En termes statistiques 70,83% des enquêtés ont participé au scrutin présidentiel contre 29,16%. Un tel résultat contraste avec celui de la participation aux législatives dont la participation est de 41,66% contre 58,33%.

Au terme de tout ceci, il apparaît clairement que le culturel et le religieux interfèrent fortement sur le comportement des électeurs.

A ceux-ci, il faut ajouter un autre facteur non moins important et qui détermine le comportement des électeurs : la culture politique.

1.1. La culture politique et comportement des électeurs

Le système politique au Mali pendant plus de trois décennies a été marqué par le monopartisme. Effectivement, il est passé coup sur coup du parti unique de fait (la première république, le régime de l'US-RDA et les débuts de la deuxième

⁶⁰ La prière du *Maghrib* est celle qui se fait tout juste après le coucher du soleil, c'est-à-dire entre 18 h et 19 h.

⁶¹ la prière d'*Icha* est celle faite après *Maghrib* notamment entre 19 h et 20 h.

République) au parti unique constitutionnel (deuxième république, le régime UDPM)⁶². Pour la circonstance, la société civile était reléguée au second plan du « champ politique » entendez par-là « *l'espace-temps de la compétition politique, électorale en particulier et d'énonciation des règles du jeu politique* »⁶³. Sous ces deux régimes, le sens de la décision était unidirectionnelle dans la mesure où la relation entre l'Etat la société était une relation verticale.

A cet effet, toutes les décisions émanaient d'en haut, de la classe dirigeante notamment des élites. Cela a créé dans la conscience collective un stéréotype selon lequel l'activité politique serait réservée à une catégorie d'individus que sont : les gens d'en haut *sanfemɔɔw* ou les hommes instruits *mɔɔɔkalanew*. D'autant que pour bon nombre d'interlocuteurs les non instruits *mɔɔɔkalabaliw* :

« Il y a des limites qu'ils ne doivent pas franchir. Car ils doivent toujours rester en-bas des hommes instruits. Et puis les hommes instruits dans la plupart des cas se servent des non instruits pour parvenir à leur fin ».

De ce fait, faire de la politique devient une affaire des professionnels surtout quand on ne tient pas le haut du pavé vouloir faire de la politique c'est en réalité travailler pour les gens d'en haut qui profitent toujours des dividendes. En tout cas c'est ce qui ressort de l'assertion de cette autre interlocutrice, lorsqu'elle soutient : « *Quand on ne tient pas le haut du fil on fait tout pour rien* ».

En outre, cette non implication de la société civile et partant du citoyen dans la gestion de la *respublica* (la chose publique) a provoqué en lui une inhibition de la conscience citoyenne responsable et devant participer à la gestion de sa destinée ; entendu que le citoyen par définition : « *adhère aux finalités et aux règles de la cité, ce qui lui vaut de disposer de prérogatives, droits et devoirs lui conférant un droit de cité* »⁶⁴.

Même si de temps à autre, les citoyens étaient conviés à se prononcer, par voie référendaire, sur certaines grandes questions. En ce sens que ces élections étaient organisées pour conférer une certaine légitimité aux institutions de la Ré-

⁶² L'UDPM est qualifiée de parti unique constitutionnel en ce sens que c'est à l'issu du référendum du 2 juin 1974 portant sur une constitution prévoyant l'institution d'un parti unique UDPM.

⁶³ Antoine Tine, « Allégeances partisans et multipartismes : éléments d'une problématique de la pluralisation des identités politiques et de la légitimation démocratique », in : Polis/RCSP/CPSR, n° spécial, vol. 7, 1999/2000, p.141.

⁶⁴ Anicet le Pors, *La citoyenneté*, Paris : PUF, 2000, p. 3.

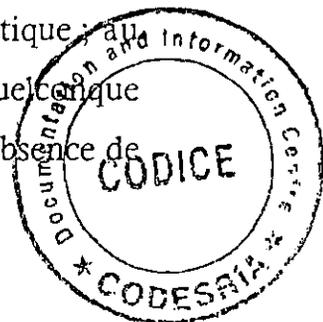
publique. Cependant, le choix des citoyens était limité : un seul parti, une seule expression et un seul suffrage. Entrevoyons quelques-unes de ces dates :

- 2 avril 1964, élections législatives, participation : 88,99%, la liste unique de l'US-RDA recueille 99,90% des suffrages et emporte la totalité des sièges ;
- 2 juin 1974, la nouvelle constitution malienne est adoptée par référendum, participation 99,86%, le oui recueille 99,66% des suffrages. Le parti unique est institué comme l'expression de l'unité nationale, il définit la politique de l'Etat et concourt à l'expression du suffrage universel ;
- 19 et 28 juin 1979, élection présidentielle, participation 97,99%, Moussa Traoré candidat unique est élu avec 99,89%. Le même jour ont lieu les élections législatives dont la participation fut de 97% et les 82 candidats de la liste unique de l'UDPM recueille 99,85% ;
- 13 juin 1982, sont organisées les élections législatives avec 95,53% et la liste unique de l'UDPM recueille 99,82% et emporte la totalité des sièges ;
- 9 Juin 1985, élections présidentielles et législatives, participation 99,97%, Moussa Traoré candidat unique est réélu avec 99,94% des suffrages, la liste unique de 82 candidats (dont 47 sortants) de l'UDPM obtient 99,92% et emporte la totalité des sièges.

C'est donc la conjonction de tous ces facteurs qui explique la désaffection du citoyen par rapport à l'activité politique et toutes celles y afférentes et pour cause : 50% de nos enquêtés ne sont militants d'aucune formation politique ; au mieux, 37,50% d'entre eux ne sont adhérents d'aucune association quelconque contre 62,50%. Cette attitude met en évidence un autre phénomène : l'absence de l'identification partisane.

1.2. Absence de l'identification partisane

L'identification partisane par définition est un : « attachement affectif durable de l'électeur ». De ce fait elle constitue une donnée capitale dans la mobilisation et la participation électorales. Par ce biais, elle est le baromètre approprié pour mesurer le degré d'engagement politique du citoyen : plus un individu



s'identifie à un parti plus il est enclin à voter et ce faisant participe au jeu politique comme le souligne R.J Dalton : « *le vote est celle des activités politiques qui lie l'individu au système politique et légitime le reste du processus* »⁶⁵. Mais force est de constater que très peu des enquêtés perçoivent l'intérêt d'adhérer à un parti et parmi ce lot on y trouve même des votants. Ceux-ci constituent des abstentionnistes potentiels, car ils votent au gré de leur tempérament et non selon les consignes d'un parti quelconque.

A cet effet, ils peuvent s'abstenir de voter à tout moment surtout qu'ils ne participent à un scrutin que s'ils en perçoivent l'enjeu. D'où ces écarts assez grand entre les taux de participation d'une élection à une autre et même entre le premier et le second tour d'une même élection. A ce propos il n'est que de jeter un coup d'œil sur les statistiques des différentes élections organisées depuis l'avènement du multipartisme.

- Le 12 janvier 1992, la Constitution publiée au journal Officiel du 15 octobre 1991 est adoptée par référendum, taux de participation : 49,49% ;
- 23 février et 9 mars 1992, élections législatives (116 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire uninominal), taux de participation au premier tour 22,31% et 21,09% au second ;
- 12 avril 1992, premier tour de l'élection présidentielle, taux de participation : 23,59% ;
- 26 avril 1992, second tour de l'élection présidentielle, taux de participation : 21,61% ;
- 11 mai 1997, élection présidentielle, taux de participation : 29,02% ;
- 20 juillet et 3 août 1997, élections législatives, taux de participation inférieur à 20% ;
- 28 avril 2002, premier tour de l'élection présidentielle, taux de participation, 38,31% ;
- 12 mai 2002, deuxième tour des élections présidentielles, taux de participation : 29,99%.

D'ailleurs les propos suivants confortent cette thèse :

« Je ne suis pas connu et je n'ai aucune connaissance en politique » ;

« J'apprécie la politique de loin en conséquence je ne veux pas être militant » ;

⁶⁵ R.J. Dalton, « Acteurs et comportements politiques, la participation politique », in : Gerard Grunberg (dir.), *Découverte de la Science politique*, Paris : La documentation Française mai-juin 1996, N° 276, pp. 32-40.

« Mon père ne veut pas que je fasse la politique » ;

« Je ne suis pas un politicien » ;

« ça ne rapporte rien » ;

« c'est une perte de temps » ;

« ça ne sert à rien ».

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre 6 : Abstentionnisme ou désintérêt de l'électorat

2. Les rapports politiques / citoyens

Le taux d'abstentionnisme assez élevé est l'expression d'une déception, d'une désorientation. Le peuple malien, aspirant au changement (*yɛlɛma*) dans tous les sens du terme, va à l'unisson battre en brèche le régime de l'UDPM le 26 mars 1991. Cette lutte a été placée sous le sceau de deux slogans qui sont révélateurs : *an tɛ korolefen fo kura* (nous ne voulons plus de l'ancien mais du neuf) et *kɔkadʒɛ* (laver propre). Pour cela il y voyait dans l'avènement de la démocratie la planche de salut. Cette conviction a été confortée par les projets mirobolants que faisaient miroiter à celui-ci les acteurs du mouvement démocratique (mouvement à partir duquel sortiront les premières formations politiques dont l'ADEMA-PASJ, le CNID, le PDP, etc.) : « amélioration des conditions de vie de la population, juste répartition des ressources nationales, l'emploi et la formation des jeunes, etc. ». A posteriori, il n'en est rien. En ce sens que ces attentes n'ont pas été comblées, d'ailleurs 45,83% des enquêtés estiment que l'avènement de la démocratie n'a rien apporté de positif dans leur vie quotidienne ; dans la mesure où :

« Rien n'a changé puisque les enfants chôment encore » ;

« La vie est devenue très chère donc rien n'a changé ».

Au pire, d'aucuns même affirment que l'avènement de la démocratie a empiré la situation des citoyens ou même estiment que l'époque du parti unique était meilleure qu'à celle de la démocratie :

« ça n'a fait qu'augmenter la misère des populations » ;

« Nous étions mieux que maintenant » ;

« La dictature était mieux que cette démocratie ».

Cela traduit à souhait la déception des citoyens qui ne croient plus à l'effet de la politique sur leur vie quotidienne.

Aussi les candidats lors des élections, il s'agit surtout des élections législatives et communales, dans l'optique de mobiliser le maximum de suffrage en leur

faveur font des engagements ou encore prennent des promesses qu'ils ne sont pas capables d'honorer. Or le citoyen en votant pour un candidat attend en retour quelque chose de la part de celui-ci et si cette attente ou cette espérance n'est pas comblée cela va manifestement créer chez celui-ci un sentiment de déception, de frustration qui se traduit par le boycottage des urnes. D'où la justification des affirmations suivantes :

« Les acteurs politiques n'inspirent plus confiance aux citoyens. En fait toute personne qui vote pour un candidat ne le fait pas pour rien, elle espère en retour de ce dernier quelque chose. Si cette espérance n'est pas comblée, voyez-vous, ça décourage l'électeur. C'est pourquoi beaucoup de personnes ne daignent plus voter. En outre, les candidats pendant les périodes de campagne font des promesses à n'en pas finir, mais une fois élus, ils ne s'en soucient plus. Au pire ils ne savent même plus que nous, les électeurs existons » ;

« (...) En effet les députés pendant les périodes électorales font la navette entre les familles et prennent des promesses (curage des caniveaux, réparation des routes...) mais une fois élus, ils n'en font plus leur problème. Nous avons eu beaucoup de cas de ce genre. D'ailleurs le député sortant de notre commune (il s'agit de la commune III) pendant les campagnes avait projeté de faire beaucoup de choses. Mais de toutes ses promesses, il n'a rien réalisé. Raison pour laquelle lors des élections dernières il a été boycotté par les électeurs. Moi je trouve que cela est normal ».

A telle enseigne que la politique dans l'imagerie populaire est synonyme de mensonge, de tromperie, de démagogie, etc.

Ainsi le terme de *politiki mɔɔɔ* qui veut littéralement dire homme politique est désormais utilisé dans le langage courant pour désigner toute personne qui utilise la supercherie pour parvenir à ses fins. Toute chose qui explique le taux assez élevé des abstentionnistes « anti-politiciens »⁶⁶ 33,33%.

Aussi, de ces discours il apparaît que les citoyens généralement ne sont pas bien informés sur le statut et le rôle des institutions de la république. Toute chose qui fait qu'ils sont facilement manipulés par les candidats. Sinon ils ne voteraient pas pour un candidat à la députation qui promet de construire des routes, des caniveaux, des hôpitaux ; car son statut ne le lui permet pas.

Par ailleurs, la scission incessante des formations politiques et la transhumance des dirigeants politiques vont perturber, désorienter les citoyens, les électeurs, voire leur discréditer aux yeux de ceux-ci. Et pour cause, la lecture qu'ils

⁶⁶ Terme que nous avons emprunté à Pierre Brechon et qui signifie toute personne qui refuse de voter parce que n'ayant pas confiance aux acteurs politiques et à l'impact positif de la politique sur son bien être.

font de ces phénomènes c'est que les acteurs politiques visent non pas l'intérêt général, mais ils ne visent que leur propre intérêt et en guise de réponse à cela ils optent soit pour l'abstention, soit pour le monnayage de leur voix. A ce sujet la réponse donnée par un des enquêtés en dit long :

« Etre d'un parti pour se hisser au niveau national, ceci effectivement est une vérité. C'est le parti qui constitue la base fondamentale au plan national. Pour avoir un horizon, il faut être d'un parti... le candidat le sait. Ceci étant l'électeur qui est conscient de cette vérité et qui sait que le candidat n'est pas pour le bien être du parti encore moins pour le bien-être national. Eh bien l'électeur ne joue plus le franc jeu, il s'abstient ou alors il va s'offrir un vote pour lequel lui-même il n'y croyait pas ».

3. Les contestations post-électorales et le comportement des électeurs

Les élections au Mali, à l'image de celles des autres pays d'Afrique, donnent toujours lieu à une contestation des résultats de la part des partis politiques de l'opposition.

Ce phénomène a atteint son paroxysme lors des élections législatives ratées du 13 avril 1997.

En effet les résultats du premier tour des législatives de cette année, pour raison de nombreuses irrégularités constatées dans son organisation et son déroulement, ont été annulés par l'arrêté n°EI-97-0446 du 25 avril 1997. Aussi paradoxale que cela puisse paraître ces élections ont été organisées par une nouvelle structure (la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) qui a vu le jour suite à une revendication de toute la classe politique. La classe politique doutant de l'impartialité de l'administration a demandé à ce qu'elle soit dessaisie de la gestion des opérations électorales. C'est ainsi que la CENI va relayer l'administration dans la gestion de celles-ci.

La CENI regroupe en son sein toutes les forces vives de la nation qui sont représentées selon un quota préétabli par la loi électorale. Elle est composée de quinze (15) membres qui se répartissent de la manière suivante :

- Cinq (5) membres désignés par les partis politiques de la majorité ;
- Cinq (5) membres désignés par les partis politiques de l'opposition ;
- Un (1) membre désigné par les Confessions Religieuses ;

- Un (1) désigné par le Syndicat Autonome de la Magistrature ;
- Un (1) désigné par le Conseil de l'Ordre des Avocats ;
- Un (1) désigné par les Associations de Défense des Droits de l'Homme ;
- Un (1) désigné par la Coordination des Associations et Organisation Féminine (CAFO).

Suite à l'échec des élections de 1997 elle va perdre certaines de ses prérogatives notamment la gestion matérielle des opérations électorales qui sera désormais du ressort de l'Administration.

Concrètement c'est elle qui est chargée de :

- la préparation technique et matérielle de l'ensemble des opérations référendaires et électorales ;
- l'organisation matérielle du référendum et des élections ;
- l'élaboration des procédures et actes relatifs aux opérations électorales référendaires ;
- la centralisation et la proclamation des résultats provisoires des référendums et des élections présidentielles et législatives ;
- l'acheminement des procès-verbaux, des consultations référendaires, législatives et présidentielles à la Cour Constitutionnelle ;
- la centralisation et la conservation des procès-verbaux des consultations électorales communales.

Entre temps une nouvelle structure va s'adjoindre à ces deux premières dans la gestion du processus électoral, il s'agit de la Délégation Générale aux Elections (DGE) qui est chargée :

- de l'élaboration et de la gestion du fichier électoral ;
- de la confection et de l'impression des cartes d'électeurs ;
- du financement public des partis politiques.

Encore faut-il signaler que la CENI est aidée dans l'exécution de sa tâche par ses démembrements : au niveau du cercle (Commission Electorale Locale composée de 6 membres) ; au niveau de la Commune (Commission Electorale Communale composée de 6 membres) et au niveau des Ambassades et Consulats (Commission Electorale d'Ambassade ou de Consulat composée de 3 membres).

A propos ces litiges ou ces constatations post-électorales ont un impact négatif sur la perception qu'ont les citoyens des élections. Dans la mesure où ceux-ci, estimant leur choix biaisé à un niveau supérieur, préfèrent s'abstenir aux prochaines élections. En un mot ces litiges amenuisent en eux l'« idéal de représentation ». Cela est clairement perceptible dans le discours des enquêtés suivants :

« Moi j'ai décidé de ne plus participer à une élection. Car au Mali les élections ne sont pas transparentes. La preuve en est que le candidat, pour lequel j'ai voté, a été victime d'une conspiration » ;

« Le Président actuel tout le monde savait qu'il serait élu quoi qu'il advienne. C'est pourquoi je suis tout à fait d'accord avec ceux qui disent que les élections au Mali ne sont que des rituelles sans intérêts et sans enjeux. »

4. Marchandage électoral

Les électeurs, par expérience, ont compris que les *politiki mogow* (les hommes politiques) ne sont pas francs, fiables. Parce que les candidats pendant les campagnes prennent toutes sortes de promesses ou d'engagements et cela dans le seul dessein d'être élu. Ainsi, les électeurs ayant compris cette stratégie des candidats vont s'y adapter et concevoir une contre-stratégie :

« la stratégie de la dérobade »⁶⁷ qui se traduit surtout par la réception et l'acceptation des cadeaux de tous les candidats. Car :

« Le citoyen malien, en l'occurrence l'électeur, par expérience a compris que ceux qui sont là pour préserver leur mandat, pour présenter leur candidature ne sont généralement pas des hommes très francs, des hommes avec lesquels ils peuvent composer de façon transparente. Ils ont compris que la plupart d'entre eux viennent non pas pour une bienfaisance générale, une bienfaisance populaire, une bienfaisance nationale mais plutôt pour un gain particulier, un gain personnel. Ceci étant, ils pensent que nous sommes avec des hommes qui ne sont pas honnêtes qui ne sont pas francs avec nous. Dans ce cas, nous aussi nous allons faire semblant

⁶⁷ Terme emprunté à Jean Pierre Olivier de Sardan, in : cours d'anthropologie de développement de la licence.

de faire leur affaire. Ceci étant, ils font le mauvais jeu avec les différentes candidatures, les différents candidats ».

Aussi, les périodes électorales constituent pour les électeurs une occasion de prendre leur revanche sur les acteurs politiques, de rechercher leur « part du gâteau ». C'est pourquoi lors des campagnes électorales ils font le *tayini* (littéralement rechercher sa part ou son dû) qui consiste à soutirer le maximum d'argent ou d'autres biens (thé, tee-shirt, sac de riz, de sel, de sucre, etc.) en ce sens qu'ils ont compris que :

« Il y a une sorte de mercenariat et donc ce que tu n'as pas avant les élections, une fois que le parti est au pouvoir, tu n'auras rien ».

Sinon, dire qu'ils le font par méconnaissance des enjeux des élections. La réponse est négative car plus de 80% des enquêtés savent à quoi sert un vote.

D'ailleurs étant donné qu'il y a un rapport de cause à effet entre le comportement des électeurs et celui des acteurs politiques, il est donc vraisemblable que cette attitude des électeurs est motivée par le comportement malsain des acteurs politiques, des comportements qui heurtent la morale et jettent le discrédit sur le jeu politique. Parmi ceux-ci nous pouvons citer : la transhumance des élus et de certains hommes politiques d'une formation à une autre. Ceci est la preuve manifeste d'un manque de conviction et d'idéal de la part de ceux-ci. En effet, pour bon nombre d'homme politique la politique est un raccourci pour parvenir à sa fin : la promotion sociale. A ce propos il n'est que de se référer sur les querelles de préséance qui secouent les formations politiques et qui expliquent le nombre considérable des partis politiques au Mali. Il en existe actuellement quatre-vingt-seize (96). A cet égard si nous devons situer les acteurs politiques dans le tableau caractérologique de Jung nous dirons qu'ils ont le caractère extraverti c'est-à-dire qu'ils s'intéressent « *d'abord à tout ce qui est extérieur, à la richesse, aux prestiges, à l'approbation sociale, au conformisme ; ils aiment l'activité, le changement, la variété etc.* »⁶⁸. Les citoyens ayant compris cela vont aussi faire des périodes électorales une occasion pour atténuer autant que faire se peut leurs difficultés. C'est ce qui

⁶⁸ Maurice Duverger, *Sociologie politique*, Paris : PUF, pp. 185 – 186.

explique le contraste entre l'ampleur des mobilisations pendant les campagnes qui se traduisent par la floraison des comités de soutien pour les candidats, l'organisation des coupes de Football et autres en leur faveur. Au finish, le jour du scrutin, ils ne vont pas voter, même s'ils y vont c'est au compte-gouttes. D'où l'adage suivant : « *A malin, malin et demi* ». C'est pourquoi le Président de l'UNPR évoque comme raison explicative de cet état de fait le comportement malsain des hommes politiques :

« Tout ceux-ci sont des facteurs à désabuser les populations. Le comportement malsain des hommes politiques qui ne sont pas respectueux des principes et la transhumance des élus. Toutes ces pratiques dénotent d'un manque de moral. La politique apparaît aux yeux des populations de quelque chose d'anormal, donc tout à fait contraire à la morale. Aussi les candidats une fois élus, ils se désintéressent du social des populations donc en quelque sorte le trompeur trompé, ils pensent tromper les populations, les populations pensent également les tromper. On se dit, prenons leur sous et tant pis. C'est pourquoi une seule personne peut prendre le tee-shirt de dix (10) partis politiques ; ils n'ont pas de conviction, ils prennent l'argent de tous les partis politiques. Ils n'ont pas confiance aux hommes politiques et moi aussi également je n'ai pas confiance en eux ».

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

Conclusion

Sans prétendre avoir fait une étude exhaustive du problème du jeu des opérateurs politiques et du comportement de l'électorat, nous avons parlé dans la première partie du mémoire du milieu d'étude (la Commune III du District de Bamako) sous différents aspects. Dans la seconde partie, il a été question du comportement et du jeu des acteurs politiques. Ici, il a été question du fonctionnement des structures partisans et les raisons qui sont à l'origine des crises incessantes dont les partis sont traversés. Une telle perspective a permis de saisir le comportement des acteurs politiques vis-à-vis de l'électorat avant, pendant et après les périodes électorales. Ce qui a conduit, dans la troisième partie, à l'analyse de la manière dont participent les électeurs aux différents scrutins.

En somme, les citoyens participent peu aux élections pour plusieurs raisons (dont entre autres la faiblesse de la culture politique, l'absence de l'identification partisane, la non confiance des électeurs aux acteurs politiques) mais que cette participation varie également en fonction des enjeux électoraux (présidentielles, législatives et communales).

L'impression d'ensemble qui se dégage de cette étude est que les principes démocratiques devant assurer le bon fonctionnement des structures partisans ne sont pas assimilés par leurs animateurs ; même s'ils le sont, ils sont en tout cas foulés au pied au profit des considérations subjectives et partisans, d'une part, et le rapport partis politiques et électorat est vicié par les comportements de détournement, de captation, de tromperie et de désresponsabilisation des uns et des autres de sorte que s'est établi entre eux un rapport de clientélisme marchand, d'autre part.

Face à ces situations, des dispositions suivantes peuvent être proposées:

- afin d'éviter l'émiettement du paysage politique que les partis procèdent à des regroupements programmatiques et électoraux, ce qui créera les bases d'une fusion future ; cela en lieu et place des débauchages sauvages. Une telle entreprise permettra à ce que le groupe s'exprime au dépend de l'individu et permettra,

aussi, d'éviter l'éparpillement des fonds alloués aux partis, chaque année par l'Etat ;

➤ faire en sorte que les textes prévalent sur les individus au sein des partis. Cela n'est possible que si les partis parviennent à assurer leur indépendance vis-à-vis des « big mens ». D'où l'importance du financement des partis politiques et le paiement normal et régulier des cotisations par les membres ;

➤ la moralisation de l'espace politique passe par :

- l'application stricte des dispositions pénales consignées dans la loi électorale ;

- l'adoption des mesures empêchant la transhumance des élus ;

➤ l'informatisation et la création d'un réseau national de délivrance de casiers judiciaires ;

➤ exiger des élus de rendre compte ;

➤ que l'acceptation de toute liste soit conditionnée à un certain nombre de signatures.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Bibliographie

Les ouvrages généraux

- Bagayogo, Shaka. *Le cheminement du Mali vers un espace politique pluriel*. Bamako : Centre Djoliba, 1999, 57 p.
- Bonté, Pierre et Izard, Michel. *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris : PUF, 1991, 751 p.
- Bréchon (Pierre). *La France aux urnes cinquante ans d'histoire électorale*. Paris : La documentation française, 1998, 219 p.
- Cahiers français. *Découverte de la science politique*. Paris : La documentation française, 1996, n° 276, 80 p.
- Camara, Moussa Makan. *Questions brûlantes pour démocratie naissante*. Dakar : NEAS, 1998, 138 p.
- Coalition Mondiale pour l'Afrique/Africa Leadership Forum, Centre d'Etudes et Recherche pour la Démocratie et le Développement Economique et Social (CERDES). *Le processus démocratique malien de 1960 à nos jours*. Bamako : Editions donniya, 1997, 219 p.
- Coulibaly, Chéibane. *Comme un petit air de démocratie bananière ! recueil de pamphlets sur la vie politique Ouest-Africaine des dix dernières années*. Bamako : le Cauri-d'or, 2000, 449 p.
- De Gandusson, Jean du Bois et al. *Les Constitutions africaines*. Paris : La Documentation Française, 1998, 458 p.
- Diarrah, Cheick Oumar. *Mali : Bilan d'une gestion désastreuse*. Paris : l'Harmattan, 1990, 203 p.
- Duhamel, Alain. *La politique imaginaire*. Paris : Flammarion, 1995, 292 p.
- Duverger, Maurice. *Institutions politiques et droits constitutionnels, les grands systèmes politiques*. Paris : PUF, 1955, 585 p.
- Duverger, Maurice. *Sociologie politique*. Paris : PUF, 1968, 493 p.
- Ferréol, Gilles. *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Armand Colin, 1995, 315 p.
- Kougniazonde, Codjo Christophe. *Multipartisme et démocratie : quel lien commun ?* Cotonou: Friedrich Ebert Stiftung, 2001, 198 p.
- Laurent, Annie et Villalba, Bruno (dir). *Les petits partis. De la petitesse en politique*. Paris : l'Harmattan, 1997, 204 p.
- Maignan, Jean Claude. *La difficile démocratisation du Niger*. Paris : CHEAM, 2000, 188 p.
- Maurice, Ahanhonzon Glélé. *Religion, culture et politique en Afrique noire*. Paris : Economica/Présence Africaine, 1981, 195 p.
- N'DIAYE (Iba). *Les élections 1997 au Mali : résultats, réflexions. Défis à notre culture démocratique*. Bamako : Edition Jamana, 1998, 149p.
- Sindjoun, Luc (dir.) . *La révolution passive au Cameroun*, Sindjoun Luc, Dakar : CODESRIA, 1999, 425 p.
- Traoré, Aminata. *Le viol de l'imaginaire*. Paris : Actes Sud/Fayard, 2002, 204 p.

Articles et Revues

- Bréchon, Pierre (dir.). *Les partis politiques Français*. Paris : La Documentation Française, 2001, n° 5131, 175 p.
- Keïta, Naffet. « Vers une criminalisation de la politique au Mali : jeunesse et corruption politique ». Bamako : SOS-Civisme-Communication, 12 p.
- Keïta, Naffet. « Misères et réalités de la libéralisation politique ou transition démocratique au Mali. Les années 1990 ». Document ronéo.
- Les Notices. *Institutions et vie politique*. Paris : La Documentation Française, 1991, 142 p.
- Ministère chargé des relations avec les institutions et les partis politiques au Mali. *Rôle et contribution à la consolidation des acquis démocratiques*. Bamako : Friedrich Ebert Stiftung, s. d. , 125p.
- Ministère chargé des relations avec les institutions et les partis politiques au Mali. *Annuaire des partis politiques*. Bamako : Friedrich Ebert Stiftung, s. d., 129 p.
- Politique Africaine. *Le Mali, la transition*. Paris : Karthala, n°47, 1992, 180 p.
- Sindjoun, Luc. *La formation du patrimoine constitutionnel commun des sociétés politiques. Eléments pour une théorie de la civilisation politique internationale*. Dakar : Codesria (Série de monographies), 1997, 63 p.
- Sindjoun, Luc. *Science politique réflexive et savoirs sur les pratiques politiques en Afrique noire*. Dakar : Codesria (Série Etat de la littérature 2), 1999, 45 p.

Lois et Ordonnances

- Loi n°92-073/P-CTSP portant promulgation de la constitution.
- Loi numéro 00-59/AN-RM portant loi électorale, 2000.
- Loi n°02-007/du 12 février portant loi électorale.
- Loi n°00-045 du 7 juillet 2000 portant charte des partis politiques
- Ordonnance n°1 CTSP du 31 Mars 1991 portant sur l'acte fondamental.
- Ordonnance n°2 P/CTSP du 5 Avril 1991 relatif aux partis politiques, le code électoral.

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE I

QUESTIONNAIRE

Le présent questionnaire entre dans le cadre de la préparation de mon mémoire de fin d'études. Car il est de coutume à la Faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines (FLASH) que chaque étudiant en fin de cycle présent et soutient un mémoire. Ainsi en répondant correctement à ces questions vous y contribuerez de beaucoup à sa réussite. Aussi, nous vous garantissons l'anonymat.

I. Identification de l'enquêté

Niveau d'instruction

- Premier cycle Second cycle Secondaire
 Supérieur non instruit

Situation Socio-professionnelle

- Ménagère Activité commerciale ou artisanale Elève / Etudiant
 Fonctionnaire ou salarié du privé Chômeur Autre (préciser)

AGE

- De 15 à 18 ans
 De 18 à 29 ans
 De 30 à 39 ans
 De 50 à 60 ans

Au dessus de 60 ans

(Cachez la correspondant à votre réponse, S.V.P)

Sexe

- Masculin Féminin

- Appartenance confessionnelle
 - Musulman Chrétien Animiste (préciser)

I) Abstentionnisme et aversion pour la chose politique

- Participez-vous à réunions politiques ?

Oui

Non

Si non pourquoi -----

- Avez-vous des discussions politiques avec vos amis ?

Oui

Non

Si non pourquoi -----

- Etes-vous membre d'un parti politique ?

Oui

Non

Si oui, pourquoi ?-----

Si non, pourquoi ?-----

-Appartenez-vous à d'autres types d'organisation ou association

Oui

Non

Si oui, lesquelles ?-----

III) Abstentionnisme et méconnaissance des enjeux électoraux

- Selon-vous à quoi sert le vote ?-----

Le vote est-il nécessaire ?

Oui

Non

Si oui, pourquoi ?-----

Si non, pourquoi ?-----

- Avez-vous voté aux dernières présidentielles ?

Oui

Non

Si oui, pourquoi ?-----

Si non, pourquoi ?-----

- Avez-vous voté aux dernières élections législatives ?

Oui

Non

Si oui, pourquoi ?-----

Si non, pourquoi ?-----

IV Abstentionnisme et crise de confiance entre acteurs politiques et citoyens

- L'avènement de la démocratie a-t-il apporté un changement positif dans votre vie quotidienne ?

Oui

Non

Si oui, comment ?-----

Si non, pourquoi ?-----

- Etes-vous satisfaits de la gestion du pays ?

Oui

Non

Si oui, pourquoi ?-----

Si non, comment voulez qu'il soit géré ?

Pensez-vous que la politique et la religion vont-elles ensemble ?

Oui

Non

Si oui, pourquoi ?-----

Si non, pourquoi ?-----

-Selon vous quelle doit être la qualité du bon candidat ?

Et pourquoi-----

-Selon vous pourquoi certaines personnes n'acceptent de voter que moyennant quelque chose de la part des candidats (tee-shirt, thé, argent et autres)

Suggestions .

ANNEXE II

Guide d'entretien à l'adresse des responsables politiques

I

- 1- Votre parti est-il issu d'un regroupement ancien ou d'un parti clandestin ?
- 2- Le parti a-t-il connu une scission ?
Si oui pourquoi ?
- 3- Quelle (s) explication (s) pouvez-vous donner à la scission incessante des formations politiques ?
- 4- La multiplication des partis est-elle un signe de la vitalité du jeu politique et de l'appropriation de la démocratie pour la population ?

II.

- 1- Quels sont les moyens de sensibilisation, d'information et d'éducation que vous utilisez à l'endroit de vos militants, sympathisants et à la population en général ?
- 2- Dans le cadre de la formation et de l'éducation de vos militants quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?
- 3- Que peut faire un parti en période post-électorale ?
- 4- Doit-on laisser la formation citoyenne aux seules mains des partis politiques ?

III.

- 1- Les Maliens en général sont réticents au vote, comment pouvez-vous expliquer ce phénomène ?
- 2- Pensez-vous que la notion de militantisme existe au Mali ?
 - Si oui quelles sont ses manifestations ?
 - Si non pourquoi ?

IV.

- 1- Quels doivent être les rapports entre les formations politiques et la société civile ?
- 2- Les candidatures indépendantes ne tuent-elles pas les structures partisanses ?

V.

1. Le débat programmatique a-t-il de l'importance plus que les meetings et les carnavaux ?
2. Comment expliquez-vous le comportement des candidats qui utilisent comme moyens de mobilisation l'achat des consciences, les promesses faciles ?
3. En période électorale quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?
4. En période électorale quel doit être le comportement des candidats vis-à-vis de l'électoral ?

ANNEXE III

Guide d'entretien à l'adresse des citoyens

1. Le vote est-il nécessaire ?
 - Si oui pourquoi ?
 - Si non pourquoi ?
2. Avez-vous déjà participé à des élections ?
 - Si oui lesquelles ? Et pourquoi ?
3. Au regard des résultats des différentes élections organisées jusqu'ici on constate que les Maliens participent plus aux présidentielles qu'aux autres échéances (législatives et communales), qu'en dites-vous ?
4. Selon vous pourquoi les Maliens sont-ils réticents au vote ?
5. Pensez-vous que les hommes politiques actuels inspirent confiance ?
6. Dans une campagne électorale quels sont les aspects qui vous paraissent importants ?
7. L'avènement de la démocratie a-t-il apporté un changement positif dans votre vie quotidienne ?
 - Si oui comment ?
 - Si non pourquoi ?
8. Selon vous pourquoi certains citoyens n'acceptent de voter que moyennant du thé, du tee-shirt, de l'argent et autres ?
9. Quelles doivent être les qualités d'un bon candidat ?
10. Etes-vous membre d'un parti politique ?
 - Si oui pourquoi ?
 - Si non pourquoi ?
11. Quelles sont les solutions que vous proposez afin que les Maliens puissent voter massivement lors des prochaines échéances ?

Annexe IV

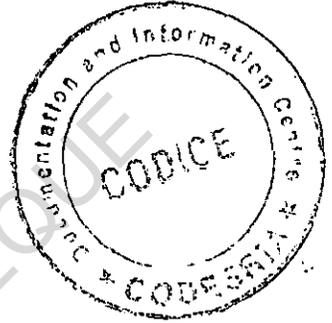
Sigles et partis existant au Mali

1. Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès (RDP)
2. Parti Démocratique pour la Justice (PDJ)
3. Parti pour la Démocratie et le Progrès (PDP)
4. Union Soudanaise – Rassemblement Démocratique Africain (US-RDA)
5. Parti pour l'Unité et le Progrès au Mali (PUPM)
6. Union des Forces Démocratiques (UFD)
7. Parti Malien pour le Développement et le Renouveau (PMDR)
8. Parti Ecologiste pour l'Intégration (PEI)
9. Union des Forces Démocratiques pour le Progrès (UFDP)
10. Parti du Renouveau Démocratique et du Travail (PRDT)
11. Parti Libéral Malien (PLM)
12. Parti Progressiste Soudanais (PSP)
13. Parti Malien pour le Progrès Social (PMPS)
14. Rassemblement pour le Progrès et le Développement Intégral (RPDI)
15. Parti de la Prospérité et de la Solidarité (PPS)
16. Union pour la République (UPR)
17. Solidarité Parti pour le Renouveau (PTR)
18. Union Malienne pour la Démocratie et le Développement (UMADD)
19. Rassemblement Malien pour le Travail (RAMAT)
20. Parti du Travail et du Renouveau (PTR)
21. Parti Socialiste Malien (PSM)
22. Parti Socialiste et Démocratique du Mali (PSDM)
23. Rassemblement pour la Démocratie du Travail (RDT)
24. Parti Libéral Démocratie (PLD)
25. Social Démocratie pour l'Unité et le Travail (SDUP)
26. Congrès National d'Initiative Démocratique (CNID)
27. Parti Africain pour la Solidarité et la Justice (Adema-PASJ)
28. Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP)
29. Rassemblement pour l'Unité et le Progrès (RUP)
30. Parti Social Démocratique (PSD)

31. Mouvement Populaire pour la Lutte Ouvrière (MPLO)
32. Parti Malien pour le Progrès (PMP)
33. Parti pour la Démocratie et le Développement (PDD)
34. Alliance pour le Développement Economique et Social (ADES)
35. Mouvement Populaire pour le Développement de la République Unie d'Afrique de l'Ouest (MPDRAO)
36. Union pour la Démocratie et le Salut (UDS)
37. Parti Social Rationaliste Malien pour la Promotion Continentale Africaine (PS-RMPC)
38. Rassemblement pour la Réhabilitation du Peuple Malien (RRPM)
39. Creuset Démocratique Nationaliste et Laïque (CDNL)
40. Rassemblement Pour la République (RPR)
41. Front National pour le Renouveau et la Sauvegarde de l'Intégrité Territoriale (FNRSIT)
42. Parti pour l'Unité la Démocratie et le Progrès (PUDP)
43. Parti du Renouveau (PR)
44. Parti de la Renaissance Malienne (PRM)
45. Union Sociale Démocrate (USD)
46. Parti Démocratique pour le Travail (PDT)
47. Bloc pour la Démocratie et l'Intégration Africaine *Faso Jigi* (BDIA-*Faso Jigi*)
48. Parti pour la Révolution et le Développement Démocratique du Mali (PRDDM)
49. Rassemblement des Démocrates Maliens (RDM)
50. Mouvement Révolutionnaire pour le Redressement National (MORENA)
51. Mouvement pour l'Indépendance, la Renaissance et l'Intégration Africaine (MIRIA)
52. Mouvement Patriotique pour le Renouveau (MPR)
53. Union pour la Démocratie et le Développement (UDD)
54. Rassemblement pour la Justice et le Progrès (RJP)
55. Parti pour la Renaissance Nationale (PARENA)
56. Convention Sociale Démocratique (CDS)
57. Parti Africain pour le Renouveau et l'Intégration (PARI)
58. Mouvement pour la Démocratie et le Développement (MDD)
59. Mouvement des Citoyens-Cercle des Démocrates Républicains (MC-CDR)
60. Convention Parti du Peuple (COPP)

61. Union Nationale pour la Renaissance (UNPR)
62. Front Africain pour la Mobilisation et l'Indépendance (FAMA)
63. Parti Socialiste pour le Renouveau (PSR)
64. Rassemblement National pour la Démocratie (RND)
65. Parti d'Alliance pour la Renaissance l'Intégration et la Solidarité Africaine (PARISA)
66. Convention Nationale pour la Démocratie et le Renouveau (CNDR)
67. Rassemblement des Républicains (RDR)
68. Mouvement Africain pour la Démocratie et l'Intégration (*Sayaka koussa maloyê*) (MADI)
69. Concertation Démocratique (CD)
70. Convergence pour une Alternance Démocratique (CAD)
71. Union pour la Démocratie et la République (UDR)
72. Parti pour la Démocratie et le Renouveau *Dunkafa ton* (PDR)
73. Bloc des Alternatives pour le Renouveau Africain (BARA)
74. Parti Populaire pour le Progrès (*diama jigî*) (PPP)
75. Rassemblement Malien pour le Changement (*Mali Kanu*) (RMC *Mali-Kanu*)
76. Convention Nationale pour la Démocratie (CND)
77. Parti Humaniste Malien (PHM)
78. Rassemblement pour le Mali (RPM)
79. Parti pour l'Indépendance de la Démocratie et de la Solidarité (PIDS)
80. Mouvement des Populations Libres Unies et Solidaires (MPLUS)
81. Parti pour la Démocratie et l'Autosuffisance (PDA *Sini gnèsigui ton*)
82. Mouvement Populaire pour la Démocratie Directe (MPDD)
83. Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance (SADI)
84. Parti pour le Développement et le Social (PDS)
85. Parti du Peuple pour la Démocratie (PPD)
86. Convention Nationale pour l'Union (CNU *Faso – Djo Ton*)
87. Parti Ecologique du Mali (PE du Mali)
88. Parti pour la Démocratie la Culture et l'Intégration (PDCI)
89. Congrès Africain pour la Démocratie le Développement et l'Intégration (CADDI)
90. Parti pour l'Education, la Culture, la Santé et l'Agriculture au Mali (PECSAM)

91. Union pour la République et la Démocratie (URD)
92. Union des Maliens pour le Progrès (UMP)
93. Rassemblement pour la Démocratie et la Solidarité (RDS)
94. Alliance Malienne pour le Travail (AMAT)
95. Alliance Nationale pour la Construction (ANC)
96. Bloc des Alternances pour la Renaissance, l'Intégration et la Coopération Africaine (BARICA).



CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE V

Les conditions pour être électeur

Article 18 : sont électeurs, les citoyens maliens des deux sexes âgés de 18 ans jouissant de leurs droits civiques et politiques et ne tombant pas sous le coup des interdictions prévues par la loi ou prononcées par le juge.

Article 19 : ne doivent pas être inscrits sur la liste électorale pendant la prescription légale de la peine :

- les personnes condamnées pour crime ;
- celles condamnées pour vol , escroquerie, abus de confiance, soustraction de deniers publics, faux et usage de faux, corruption et trafic d'influence, attentats aux mœurs, à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis supérieurs à un mois ;
- celles condamnées à plus de trois mois d'emprisonnement avec ou sans sursis pour un délit autre que ceux énumérés au paragraphe 2 ci-dessus ;;
- celles qui sont en état de contumace ;
- les faillis non réhabilités.

Ne doivent pas être inscrits sur la liste électorale les personnes privées du droit de vote prononcé par une décision de justice et les incapables majeurs.

Article 20 : ne peut être inscrit sur la liste électorale, pendant un délai de cinq années, à compter de la date à laquelle la condamnation est devenue définitive, les condamnés :

- soit pour un délit autre que ceux énumérés au paragraphe 2 de l'article 19 à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis supérieurs à un mois et n'excédant pas trois mois ;
- soit pour un délit quelconque, à une amende sans sursis , supérieure à 200.000 francs.

Article 21 : ne peuvent être inscrites sur la liste électorale pendant le délai fixé par le jugement, les personnes auxquelles les tribunaux ont interdit le droit de vote.

Article 22 : n'empêchent pas l'inscription sur la liste électorale, les condamnations pour délits d'imprudences hors le cas du délit de fuite concomitant.

ANNEXE VI

La procuration dans le vote

Article 93 : peuvent exercer, sur leur demande, leur droit de vote par procuration dans les conditions fixées par la présente loi :

- les électeurs qui établissent que des obligations dûment constatées les placent dans l'impossibilité d'être présents dans leur lieu d'inscription le jour du scrutin :
- les malades, femmes en couche, infirmes ou incurables ;
- les grands invalides ;
- les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant d'incapacité électorale.

Article 94 : le mandataire doit jouir de ses droits électoraux et être inscrit sur la même liste électorale que le mandat.

Article 95 : les procurations données par les personnes visées à l'article 93 ci-dessus doivent être légalisées par les autorités compétentes.

Article 96 : chaque mandataire ne peut utiliser plus de deux procurations.

Si plus de deux procurations sont dressées, les deux premières dressées sont seules valables, les autres sont nulles de plein droit.

Article 97 : le mandataire participe aux scrutins dans les conditions prévues à l'article 81 de la présente loi.

A son entrée dans le bureau de vote, sur présentation d'une pièce d'identité, des procurations et des cartes d'électeurs de ses mandants, il lui est remis le même nombre d'enveloppes et de bulletins de vote. Le mandataire, après le vote s'il appose l'emprunte de son pouce gauche en face de son nom et de ceux de ses mandants en présence des membres du bureau de vote.

Les procurations sont estampillées.

Article 98 : le mandant peut annuler à tout moment sa procuration avant le vote. Il peut voter personnellement s'il se présente au bureau de vote avant que le mandataire n'ait exécuté ses pouvoirs.

Article 99 : en cas de décès ou de privation de droits civiques et politiques du mandant, la procuration est annulée de plein droit.

Article 100 : La procuration est valable pour un seul scrutin.